

Projet d'Agglo 2014-2020



Orléans Val de Loire



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PRESENTATION GENERALE	5
I. Un territoire dynamique aux multiples atouts qui doit renforcer son statut de capitale régionale	5
II. Des investissements majeurs au service des habitants.....	6
III. Des compétences communautaires exercées au quotidien et appelées à évoluer..	8
Un demi-siècle de coopération	8
Les compétences de l'Agglomération.....	9
Les évolutions à anticiper dans la perspective d'une nouvelle gouvernance entre l'Agglo et les 22 communes.....	10
DU PROJET D'AGGLO AU PROJET DE TERRITOIRE	11
I. Une méthode participative et une élaboration basée sur la concertation.....	12
II. Une situation financière consolidée	14
III. Les perspectives financières sur la période 2014-2020.....	14
UNE NOUVELLE GOUVERNANCE - ENJEU MAJEUR DU MANDAT	17
LES AXES STRATEGIQUES	20
I. Le développement économique facteur d'attractivité et de création d'emplois	20
II. La proximité avec l'utilisateur au cœur des préoccupations	22
LES PRIORITES PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	23
I. Le développement économique et l'emploi.....	24
Accompagner les entreprises sur notre territoire	25
Le développement des parcs d'activités	27
Agir en direct sur l'emploi	32
Donner un métier.....	33
II. Recherche, enseignement supérieur	35
Un nouveau campus en plein cœur d'Orléans :	35
Le développement des formations médicales et paramédicales :	36
Le développement de la relation économie – enseignement supérieur :.....	37
III. Villes et territoires durables.....	40
La planification et la politique foncière.....	40
La politique Habitat - Renouvellement urbain - Politique de la ville	43
Les gens du voyage	45
Les projets structurants d'aménagement du territoire.....	46
La prévention des Risques	49
IV. La mobilité	54
V. La gestion des déchets.....	61
VI. Les infrastructures	65
Un objectif pour 2017 : la transformation de notre structure.....	65
Les principes relatifs à l'entretien des voiries	66
La réalisation d'opérations d'infrastructures structurantes.....	68
Le développement du quart nord ouest.....	70
Le lancement d'études structurantes.....	70
VII. L'assainissement	72
Le renforcement de la politique Eaux pluviales	72
Le maintien de la dynamique engagée sur les réseaux eaux usées	72

VIII. Les fonctions support	77
1 - Une politique Ressources humaines dynamique	78
2 Une Direction des Finances Mutualisée élargie aux communes volontaires	81
3 Des ressources et biens partagés	82
4 Une mutualisation intercommunale des achats publics	85
IX. Les partenaires du Projet d'Agglomération	87
 GLOSSAIRE	 89

INTRODUCTION

Ce troisième projet d'agglomération s'inscrit dans un contexte financier, économique et social particulièrement difficile.

Beaucoup d'incertitudes pèsent sur les collectivités locales : diminution drastique et trop rapide des dotations de l'Etat, réforme territoriale en débat, contraintes supplémentaires, situation économique très dégradée et taux de chômage record.

Les précédents projets ont permis de conforter l'agglomération dans ses missions au bénéfice de l'usager et de réaliser de nombreux projets structurants nécessaires pour l'attractivité de notre territoire.

Aujourd'hui, il paraît indispensable de poursuivre cette ambition en mettant l'accent sur le développement économique et l'emploi.

C'est pourquoi, le projet d'agglomération 2014-2020 se traduira dès le budget 2015 par des investissements qui permettront aux entreprises, notamment celles du bâtiment et des travaux publics, particulièrement touchées par la crise, de pérenniser leurs activités et ainsi garantir à leurs salariés un avenir plus serein.

Dans un contexte de réformes à venir, notamment sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République en discussion au Parlement, il est impératif que le bloc communal, et en particulier l'intercommunalité, puisse être porteuse d'espoir et d'avenir.

Ainsi notre projet d'agglomération s'inscrit dans une durée de 6 ans pendant lesquels, nous assurerons des politiques publiques compatibles avec le maintien de notre situation financière.

Au-delà des investissements, traduits dans un plan pluriannuel d'investissement, ce projet prend en compte la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre des capacités d'investissement supplémentaires.

Dans cette perspective, la nouvelle gouvernance entre l'Agglo et les communes est un enjeu majeur du mandat qui doit conduire à mieux travailler ensemble pour un service public de qualité à moindre coût.

PRESENTATION GENERALE

I. Un territoire dynamique aux multiples atouts qui doit renforcer son statut de capitale régionale

Orléans, une agglomération capitale

En 1960, lors de la création de la Région Centre, Orléans a été promue capitale régionale ; cette fonction l'a aidée à se doter d'équipements structurants, de développer une politique économique dynamique et d'accueillir les sièges d'importants centres de décision.

Une position stratégique, dans le sud du bassin parisien, un espace de qualité appréciable, sur les bords du dernier fleuve sauvage d'Europe et aux portes des châteaux de la Loire, une démographie croissante, un tissu économique diversifié, tels sont les principaux atouts d'une métropole d'équilibre qui entend jouer un rôle important dans les années qui viennent.

A l'heure où le périmètre de la région Centre reste identique, Orléans doit renforcer son rôle de capitale régionale dans le concert des 13 nouvelles régions hexagonales; le statut de capitale régionale doit être défendu, conforté afin de renforcer notre attractivité et donner à notre territoire un rôle essentiel dans tous les domaines.

Un territoire en croissance démographique

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, regroupe aujourd'hui 22 communes sur une superficie de 330 km², et compte 273 878 habitants au 1^{er} janvier 2014. L'aire urbaine compte 138 communes pour 415 000 habitants.

Le dynamisme orléanais entretenu par l'attractivité économique du territoire se traduit par la croissance de la population avec une proportion des jeunes de moins de 20 ans qui représente un quart de la population.

Cela engendre la croissance du parc de logements. L'agglomération compte aujourd'hui 133 400 résidences principales dont 52.6% par des propriétaires occupants. La part des logements sociaux s'élève à 21,6 % au titre de la loi SRU.

Une situation géographique privilégiée au sein du territoire national.

La proximité de la capitale (120km de Paris) et les excellentes infrastructures de communication ont bénéficié au territoire comme des retombées naturelles, et en font un pôle de développement à fort potentiel au sud du bassin parisien.

L'armature des réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires constitue depuis longtemps un atout majeur pour l'attractivité de l'aire urbaine d'Orléans. S'y ajoute une offre performante et en constante évolution de transports collectifs urbains et interurbains. Les 22 communes du territoire urbaines et rurales possèdent chacune des identités particulières et des atouts identifiés. Cette diversité est une richesse pour notre territoire.

Un patrimoine culturel et naturel autour de l'axe Ligérien

Cette situation privilégiée, conjuguée à des espaces naturels importants, procure une qualité de vie indéniable. En novembre 2000, la vallée de la Loire a été inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco au titre des paysages culturels vivants, ce qui vient consacrer les efforts menés à l'échelle du bassin de Loire.

La forêt d'Orléans d'une superficie de 35 000 hectares est la plus vaste forêt domaniale de France.

En 2009, Orléans a obtenu le label « ville d'art et d'histoire » témoignant ainsi de la richesse de son patrimoine historique.

Un tissu économique diversifié et dynamique

Malgré le contexte économique national, l'agglomération se situe au cœur d'un bassin d'emploi dynamique avec un nombre d'actifs quasi stable de 132 380 actifs et 145 580 emplois sur le territoire. La structure de l'emploi évolue avec notamment une part importante des emplois tertiaires et de services dont la proportion augmente alors que les emplois dans l'industrie diminuent.

L'agglomération orléanaise constitue le pôle d'emplois majeur du territoire : elle concentre 85 % des emplois de l'aire urbaine (pour 66 % des habitants), et plus de la moitié des emplois du département (sur 5 % du territoire) – source Insee. Dans le même temps, le niveau de qualification des actifs s'est globalement développé sous l'effet de la tertiarisation croissante de l'économie, et de l'affaiblissement du secteur secondaire.

Au 1^{er} janvier 2013, 12 578 entreprises étaient présentes sur notre territoire avec un taux de création d'entreprises de 15,7% en 2013.

Au niveau de ses secteurs d'activité, l'AgglO concentre sur son territoire un certain nombre de fleurons de l'économie française, notamment dans les domaines de la cosmétique, de la logistique, de l'agroalimentaire et des services.

II. Des investissements majeurs au service des habitants

Dès 2002, un premier projet d'agglomération a été élaboré pour la période 2003-2007, centré autour de 6 politiques publiques pour asseoir le cœur de compétences communautaires :

- l'environnement au quotidien c'est-à-dire l'Assainissement et la Gestion des Déchets ;
- les infrastructures et les Déplacements
- le développement économique
- la cohésion sociale
- l'aménagement de l'espace
- le projet Loire/Trame verte

Ce projet était articulé autour de 4 orientations principales :

- un développement économique respectueux de la qualité de vie et qui soit créateur d'emplois et de nouvelles entreprises
- un habitat diversifié privilégiant les opérations de renouvellement urbain

- une politique des déplacements rendant plus efficaces et performants les transports en commun
- l'environnement, et en particulier, l'aménagement des espaces ligériens, l'embellissement des entrées d'agglomération et de villes et la mise en valeur de la ceinture verte de l'agglomération.

Sur les 5 ans, les projets réalisés ont représenté près **de 400 M€** d'investissement (tous budgets confondus).

Dans la continuité de ces actions, le deuxième projet d'AgglO couvrant la période 2008-2014 a fixé les projets et les priorités d'intervention autour de 3 objectifs :

- L'ambition pour un territoire attractif et dynamique
- La proximité dans le service aux habitants
- Le développement durable

Deux grandes priorités ont été arrêtées :

- La construction de la seconde ligne de Tramway CLEO
- Le développement économique

Le développement durable, fil conducteur de ce projet, a été concrètement pris en compte dans toutes les actions et politiques publiques ; l'Agenda 21 a été adopté à l'unanimité par les élus communautaires en mars 2011 ; il concrétise l'engagement de l'Agglo pour un développement cohérent et durable de notre territoire ; ainsi ce sont 53 actions concrètes qui ont été adoptées pour être mises en œuvre au niveau de toutes les compétences communautaires

Sur la période 2008-2014, plus de 650 M€ ont été investis dans des projets structurants.

Ainsi pendant les 12 dernières années, l'Agglo a réalisé un nombre très conséquent de projets pour le développement de son territoire et pour améliorer le service à l'utilisateur ; quelques réalisations à titre d'illustration :

- la réalisation de la 2^{ème} ligne de Tram (386 M€) qui a été mise en service en juin 2012 en même temps que la réorganisation du réseau
- la reconstruction de deux stations d'épuration : La Source et l'Île Arrault
- des bassins d'orage : Lamballe à Fleury, La Chillesse à Saint-Jean-de-la-Ruelle, Cornaillière à Saint-Jean-le-Blanc, Clos Aubert à Saint-Pryvé
- l'aménagement de zones d'activités économiques permettant l'accueil d'entreprises nouvelles et la création d'emplois
- le soutien aux laboratoires de recherche
- l'aménagement des quais d'Orléans et la réalisation du marché du Quai du Roi
- de nombreuses voiries : le boulevard Victor Hugo à Olivet, le Pont Auger à Chécy ainsi que des linéaires de pistes cyclables
- le financement de logements sociaux
- la construction d'aires d'accueil des gens du voyage
- en ce qui concerne la gestion des déchets, une importante réorganisation des collectes a été réalisée en 2011 ainsi que des aménagements lourds sur les déchetteries

III. Des compétences communautaires exercées au quotidien et appelées à évoluer

Un demi-siècle de coopération

La coopération entre les communes et la communauté d'agglomération a débuté en 1964 avec la création du **SIVOMAO** regroupant **12 communes** pour exercer notamment les « vocations » suivantes : réalisation et gestion des stations d'épuration et de l'UTOM, de la voirie routière structurante (en particulier les rocades) et du réseau de transports en commun. La principale recette était constituée des dotations versées par les communes, calculées au prorata du nombre d'habitants.

Quelques communes membres du SIVOM s'étaient par ailleurs regroupées avec des communes limitrophes, au sein du District de l'Est Orléanais (DEO), afin de développer conjointement le parc d'activités de Charbonnière. Les districts, aujourd'hui disparus, furent les précurseurs des communautés à fiscalité propre.

En 1999, la **communauté de communes** de l'agglomération orléanaise qui fédère 20 communes succède au SIVOMAO ainsi qu'au DEO. Cette transformation a caractérisé le passage à l'« intercommunalité de projet », définie par la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, comme un regroupement au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conclure un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire. L'« intercommunalité de projet » correspond en effet aux communautés.

Au 1^{er} janvier 2001, Bou et Chanteau rejoignent la communauté établissant ainsi son périmètre à 22 communes, périmètre inchangé depuis.

La communauté de communes n'a été qu'une phase intermédiaire, puisqu'elle s'est transformée dès 2002 en **communauté d'agglomération**, dont le régime correspondait davantage à la taille, aux caractéristiques urbaines et aux ambitions de la collectivité. Ce changement de statuts a impliqué l'attribution de nouvelles compétences et accéléré le processus de transfert d'importants effectifs, permettant un exercice de ses propres compétences (en particulier pour l'assainissement et la collecte des déchets) par la collectivité elle-même, conformément à la législation.

Dans le cadre de l'« intercommunalité de projet », on distingue trois catégories de compétences : obligatoires, optionnelles (choisies librement dans une liste limitative imposée par la loi) et facultatives (à l'instar des syndicats).

Les compétences **obligatoires et optionnelles** ont deux régimes d'exercice fondamentalement différents : soit exclusif, soit partagé avec les communes.

Les **compétences exclusives** sont transférées en totalité à l'EPCI par les communes, celles-ci devenant incompétentes en la matière. Il s'agit de compétences comme les transports publics, l'assainissement ou la collecte et le traitement des déchets.

Les **compétences partagées** sont celles pouvant être exercées pour une partie par l'EPCI et pour l'autre partie par les communes, mais jamais conjointement. La ligne de partage résulte de la définition de **l'intérêt communautaire**, c'est-à-dire du choix des missions et actions considérées comme d'intérêt supra-communal, opéré à la majorité qualifiée par le conseil de communauté. Les compétences partagées se caractérisent par une plus forte dimension politique et transversale.

Les compétences de l'Agglomération

L'Agglo agit de manière exclusive pour les missions de :

Développement économique

- Aménagement et gestion des parcs d'activités nouveaux
- Soutien à la création, l'innovation et l'enseignement supérieur
- Pérennité de l'agriculture en milieu urbain

Déplacements

- Organisation du réseau de Transports : bus et tram
- Développement de l'offre de mobilité : Vélo+, autopartage
- Amélioration de l'accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite

Gestion des déchets

- Collecte et traitement (recyclage et valorisation) des déchets ménagers résiduels et collecte sélective
- Exploitation des déchetteries
- Sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets

Assainissement

- Traitement des eaux pluviales et des eaux usées (stations d'épuration, réseaux,...)
- Aménagement de bassins d'orage

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Les schémas : SCOT, PLH, PDU, Charte d'urbanisme commercial

Le Centre de Formation d'Apprentis

La gestion du crématorium

Et en appui des communes membres pour :

Aménagement, infrastructures et développement durable

- Gestion des infrastructures et des voiries
- Aménagement de pistes cyclables
- Mise en valeur des espaces ligériens
- Prévention des risques
- Développement durable

Cohésion sociale

- Insertion par l'emploi et l'activité économique
- Amélioration de l'habitat social et privé

Les évolutions à anticiper dans la perspective d'une nouvelle gouvernance entre l'Agglo et les 22 communes

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (« MAPTAM ») a abaissé le seuil de création des communautés urbaines de 450 000 habitants à 250 000, afin de valoriser les nouvelles métropoles et doter les autres capitales régionales d'un statut plus ambitieux que la communauté d'agglomération.

Notre agglomération devra se transformer en communauté urbaine à horizon 2017

Cette même loi instaure, en une formule renouvelée de regroupement de communes aboutissant à la création d'une commune nouvelle pouvant s'appuyer sur le périmètre des intercommunalités. Une proposition de loi débattue en ce moment au Parlement devrait permettre d'assouplir le dispositif.

Cette modification des statuts entraînera des changements importants s'agissant des compétences, même si l'actuelle communauté d'agglomération exerce déjà, notamment à titre optionnel ou facultatif, ainsi qu'au travers de la définition actuelle de l'intérêt communautaire, un certain nombre d'actions.

Compte tenu des contraintes financières auxquelles sont confrontées toutes les collectivités, la volonté des élus de l'Agglomération et des 22 communes est de prolonger la dynamique entamée et de poursuivre le rapprochement des services en une entité unique qui pourrait prendre la forme d'une commune nouvelle.

Une réflexion sur l'ensemble des conséquences tant sur le plan de l'organisation que sur le plan financier est à engager rapidement de manière à définir une méthode et un calendrier pour y parvenir en cohérence avec le schéma de mutualisation.

DU PROJET D'AGGLO AU PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet d'Agglomération présenté dès la première année du mandat afin de ne pas retarder les investissements, constitue une première étape d'un projet de territoire et s'inscrit dans une réflexion stratégique globale indispensable pour que notre territoire s'engage dans une démarche de développement au-delà de ses frontières et puisse se positionner parmi les territoires attractifs qui comptent.

L'enjeu du mandat est de passer d'une logique d'agglomération à une logique de territoire

Ce projet traduit les actions de l'agglomération dans son champ de compétence actuel et dans les limites géographiques des 22 communes qui la composent

Cette première étape est suivie de plusieurs actes forts soumis aux débats de notre assemblée :

- dès décembre de cette année, l'Agglo propose les bases d'un **pacte financier et fiscal** qui fixe les relations financières entre l'Agglo et ses communes dans la lignée de la charte adoptée le 27 février 2009. Le pacte sera complété et ajusté chaque année au moment du débat sur les orientations budgétaires.
- comme le prévoit la loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (loi RCT), le conseil de janvier aura à débattre du **schéma de mutualisation** qui dans les 3 mois qui suivent fera l'objet d'un avis des 22 conseils municipaux avant d'être définitivement adopté au printemps 2015 ; ce schéma est la base de la nouvelle gouvernance à venir entre les communes et l'agglo et fera l'objet d'un débat annuel en conseil de communauté lors des orientations budgétaires ;
- l'Agglo s'est dotée d'un **SCOT** en 2009, la loi Grenelle a prévu une révision des SCOT pour prendre en compte *des considérations environnementales* avec l'objectif d'avoir un SCOT « grenellisé » dès le 1^{er} janvier 2017 ; c'est pourquoi, dès le mois de novembre 2014, une large concertation avec les habitants, les différents partenaires mais aussi les SCOT périphériques sera engagée
- conformément à la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, le **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** du Loiret a été fixé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 26 décembre 2011 ; ce schéma n'a pas vocation à être figé dans le temps et doit pouvoir faire l'objet d'évolutions ultérieures dans l'optique d'un renforcement de la coopération intercommunale harmonieuse ; la procédure de révision est mise en œuvre au cours de l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux ; il conviendra que l'Agglomération se prononce au cours de l'année 2015 sur l'extension éventuelle de son périmètre pour répondre notamment aux communes périphériques qui ont souhaité depuis plusieurs années rejoindre l'Agglo dans une approche cohérente de bassin de vie.
- enfin, dans la perspective de la transformation à l'horizon 2017 de notre structure en entité unique, la question du transfert des compétences sera débattue selon un calendrier à définir ensemble.

- ces débats s'inscrivent dans un paysage institutionnel en pleine évolution : (découpage des régions, nouvelles compétences, devenir des conseils généraux, évolution des intercommunalités,...) .Les débats sur la loi NOTR sur la répartition des compétences entre les collectivités viendront enrichir notre réflexion et donner l'éclairage nécessaire sur l'évolution de nos structures.

Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé d'adopter un projet d'Agglomération pour la période 2014-2020 avec la perspective d'une clause de revoyure à mi-mandat qui permettra d'ajuster les opérations en fonction des évolutions à venir et d'aboutir sur un véritable projet de territoire avec un horizon dépassant le cap de la mandature.

I. Une méthode participative et une élaboration basée sur la concertation

Dans la **période 2008-2014**, le projet d'Agglomération a fait l'objet d'un pilotage opérationnel et financier très fin : sur la base de fiches-projets identifiées pour chacune des opérations, deux revues de projet par an ont été organisées afin de faire un état d'avancement précis de chacune des actions, proposer des arbitrages et finaliser les choix.

Sur la base du portefeuille des projets, un état des lieux, politique publique par politique publique a été dressé **à l'automne 2013** et présenté à chacune des commissions thématiques

Cet état des lieux a permis de dresser la liste des opérations engagées mais non abouties nécessitant d'être poursuivies après 2014 ; de la même manière, les services ont élaboré la liste des opérations pour lesquelles une suite logique/technique s'avérerait indispensable

Au cours de **l'été 2014**, les communes ont fourni l'ensemble des actions qu'elles souhaitaient voir inscrites dans le projet d'Agglomération en indiquant un ordre de priorité.

Dès le mois de mai, un état d'avancement sur la méthode et le calendrier a été présenté à chaque conférence des maires et a fait l'objet d'une communication en séance plénière.

Le séminaire du **27 septembre 2014** a réuni l'ensemble des élus communautaires et municipaux des 22 communes de l'Agglomération, ainsi que les services et les membres du conseil de développement associés tout au long de l'élaboration du projet ; à cette occasion, Michel KLOPFER a présenté la situation financière de l'Agglomération et donné les éléments permettant aux élus de définir une stratégie financière pour les 6 ans à venir.

De la même manière, cette séquence a permis de fixer les enjeux de ce mandat autour de deux priorités :

- L'emploi, le développement économique et l'attractivité
- La proximité à l'usager

A cette occasion, le cabinet SEMAPHORES missionné pour accompagner l'Agglomération dans la perspective de la mise en place de la nouvelle gouvernance est venu présenter les premiers éléments relatifs à l'état des lieux des coopérations existantes et les pistes de réflexion à mener dans les mois à venir.

Au cours du mois **d'Octobre**, les commissions thématiques ont examiné les enjeux de chaque politique publique et les premières pistes d'actions pouvant être proposées

Le **13 octobre**, s'est tenu un nouveau séminaire réunissant les élus communautaires et les conseillers municipaux membres des commissions thématiques, les membres du Conseil de Développement ainsi que les services de l'Agglo et des communes.

A partir d'enveloppes indicatives par politique publique et sur la base des actions présentées, un travail a été mené autour de 6 ateliers sur les thèmes suivants :

Développement économique et emploi,
Gestion des déchets,
Villes et territoires durables,
Assainissement / Infrastructures,
Mobilité,
Ressources / Systèmes d'informations

La restitution en séance plénière a mis en exergue les priorités des actions à mener tout en tenant compte des contraintes budgétaires

La conférence des maires a examiné **le 6 novembre** un pré-projet qui a ensuite été transmis aux commissions puis à nouveau à la conférence des maires du **20 novembre** avant d'être finalisé pour un examen en séance plénière du 27 novembre

A chacune des étapes, les services **des communes** ont été associés notamment lors des séminaires mais encore au travers des réunions mensuelles animées par le DGS commun Agglo/ Ville d'Orléans ; ils ont pu ainsi exprimer leur point de vue sur la méthode, les enjeux et sur la nécessité de maîtriser la dépense publique tout en assurant un service public efficace.

La concertation avec la société civile s'est faite par **le Conseil de Développement** qui a été saisi de ce sujet dès le mois de Septembre ; les membres du Conseil ont participé aux deux séminaires et ont exprimé leur point de vue lors des ateliers. Le 13 Octobre, lors de sa séance plénière, le conseil de Développement a examiné les grandes lignes du projet et constitué un groupe de travail spécifique qui s'est réuni à plusieurs reprises en vue de rendre un avis définitif le 17 novembre.

II. Une situation financière consolidée

Au début du mandat 2008-2014, les élus avaient élaboré une stratégie financière permettant de réaliser l'important programme d'investissement prévu au projet d'agglomération, notamment la seconde ligne de tramway, avec un niveau d'autofinancement cohérent avec le montant des investissements projetés. Cette stratégie reposait sur une maîtrise des dépenses courantes ainsi que sur l'instauration d'une fiscalité mixte permettant de répartir équitablement l'effort entre les entreprises et les ménages.

Comme le relève le Cabinet Michel Klopfer dans son rapport d'analyse financière de l'Agglo, cette stratégie a permis de dégager de 2009 à 2013 une épargne brute représentant chaque année plus de 16 % des recettes de fonctionnement, soit un niveau d'autofinancement très satisfaisant pour une collectivité en phase d'investissement important.

Ainsi, à fin 2013, tous budgets cumulés hors budget assainissement, l'épargne brute de l'Agglo s'élève à 52,7 M€ et le stock de dette à 538 M€, pour une capacité de désendettement de 10,2 années, en amélioration par rapport à 2012, en lien avec la phase de désendettement initiée en fin de cycle d'investissement.

Concernant le Budget Assainissement, les importants travaux réalisés de 2008 à 2014, avec la reconstruction des stations d'épuration de La Source et de l'île Arrault, ont été largement financés par l'épargne brute, avec un recours limité à l'emprunt. A fin 2013, la capacité de désendettement de ce budget reste stabilisée autour de 3,3 ans.

III. Les perspectives financières sur la période 2014-2020

La baisse des dotations de l'Etat

La réduction de 11 Md€ des dotations de l'Etat, qui s'ajoute à la baisse de 1,5 Md€ déjà subie en 2014, entrainera pour l'Agglomération un prélèvement définitif sur ses recettes de 12 M€ par an à compter de 2017 et de 16,4 M€ en 2020, selon les estimations établies par le Cabinet Michel Klopfer.

La stratégie financière définie pour ce nouveau projet d'agglomération doit tenir compte de ce contexte de forte diminution des dotations en provenance de l'Etat, mais surtout de la volonté des élus de l'Agglomération de maintenir inchangés les taux de fiscalité.

La simulation prospective établie par le Cabinet Michel Klopfer fait ainsi apparaître, qu'à taux constants de fiscalité, la progression des recettes de fonctionnement de l'Agglo entre 2013 et 2020 serait au plus de + 0,7% par an en moyenne (contre une moyenne de +2,7% par an, constatée entre 2007 et 2013).

La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

La prospective établie par le Cabinet Klopfer retient une progression des dépenses de gestion de +0,9 % par an en moyenne de 2014 à 2020, contre +1,2% constaté en moyenne de 2007 à 2013.

Toutes choses égales par ailleurs, et dans le respect des règles définies par le Code général des impôts, l'Agglo maintiendra le principe de verser une dotation de solidarité au bénéfice des communes.

Par ailleurs, la montée en puissance du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales jusqu'en 2016 aboutira à terme à un prélèvement de 3,16 M€ sur le territoire de l'Agglo et, sous réserve du maintien d'une répartition dans les conditions de droit commun entre l'Agglo et les 22 communes, à une contribution de l'Agglo de 1,06 M€ en 2016 (contre 0,38 M€ en 2013).

La volonté de maintenir l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel, devra se traduire, au sein du budget de l'Agglo, par la compensation des éventuelles hausse de dépenses incompressibles (contribution au SDIS, contrat de DSP Transports, mesures nationales...) par des économies équivalentes sur les dépenses courantes.

La capacité de l'Agglo à maîtriser dans la durée l'évolution de ses charges de fonctionnement déterminera les marges de manœuvre disponibles pour autofinancer le nouveau programme d'investissement et limiter le recours à l'emprunt.

La volonté de désendetter l'Agglomération

Face à ce constat, les élus ont décidé de poursuivre le désendettement de l'Agglomération initié en 2013, dans l'objectif de ramener à moins de 8 années, la capacité de désendettement de l'Agglo à fin 2020.

Cet objectif de désendettement (- 150M€) dépend directement de la capacité de l'Agglo à dégager chaque année un niveau d'autofinancement lui permettant de limiter la souscription de nouveaux emprunts.

Une capacité d'investissement préservée

L'étude financière réalisée par le Cabinet Michel Klopfer détermine le volume d'investissement maximal permettant de poursuivre le désendettement permettant d'assurer à l'Agglo qu'elle disposera d'une situation financière acceptable à l'horizon 2020.

Hors budget annexe Assainissement, sur la base d'une épargne brute de l'ordre de 49 M€ par an, la capacité d'investissement de l'Agglo est évaluée à **40 M€ par an de 2015 à 2020**, le recours à l'emprunt étant en moyenne limité à 20 M€ par an. Cette capacité d'investissement se répartit entre le Budget principal (26 M€), le Budget annexe Transport (9,6M€) et les autres budgets annexes (4,4 M€).

En ce qui concerne le budget Assainissement, s'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial qui s'équilibre par ses propres recettes, les hypothèses retenues pour la projection (maintien du tarif de la redevance, maîtrise des dépenses de fonctionnement) permettent de fixer l'enveloppe annuelle d'investissement à 10 M€ HT par an.

En synthèse, les enveloppes prévisionnelles d'investissement retenues pour le projet 2014-2020 s'établissent ainsi :

Capacité d'investissement	Enveloppe annuelle	Enveloppe 2015 - 2020
Budget Principal	26 M€	156 M€
Budget annexe Transports	9,6 M€	58 M€
Budget annexe assainissement	10 M€	60 M€
Autres budgets annexes	4,4 M€	26 M€
TOTAL	50 M€	300 M€

A ces montants s'ajoutent les éventuels reports de crédits de l'exercice 2014, qui correspondent à des opérations engagées au plan comptable et dont les paiements se poursuivront au-delà de l'exercice 2014.

Plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement

Le cadrage budgétaire défini tant en fonctionnement qu'en investissement se traduira dans un plan pluriannuel de fonctionnement et un plan pluriannuel d'investissement, déterminés pour chaque politique publique pour la période 2015 - 2020.

Le plan pluriannuel de fonctionnement définira, pour chaque politique publique, l'objectif d'équilibre en section de fonctionnement pour l'ensemble de la mandature.

L'Agglomération affirme sa volonté de poursuivre son engagement à réaliser des économies dans ses dépenses de fonctionnement.

Le plan pluriannuel d'investissement définira, pour chaque politique publique, le montant des investissements de la mandature, ainsi que le calendrier prévisionnel d'engagement des projets.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE - ENJEU MAJEUR DU MANDAT

Dans cette période où la situation économique et financière est particulièrement contrainte, les collectivités doivent participer à l'effort de redressement et notamment poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour répondre aux enjeux majeurs de demain et garder un temps d'avance, les 22 communes et l'Agglo décident de mettre en place une nouvelle gouvernance.

Dans une démarche originale et ambitieuse, elles imaginent et construisent une organisation innovante et plus performante permettant de conforter le rayonnement du territoire et de continuer à rendre un service de qualité.

La nouvelle gouvernance vise à travailler ensemble autrement en rapprochant les services et les compétences au travers de nouvelles méthodes et de nouvelles coopérations entre communes et Agglo pour gagner en efficacité et en réactivité. L'objectif est de s'appuyer à terme sur une nouvelle administration pouvant s'adapter aux évolutions du service public et aux nouveaux modes de vie des habitants.

Cette démarche s'appuie sur une longue expérience de travail en commun, depuis la création du SIVOM en 1964 jusqu'au développement plus récent des mutualisations de services. Depuis plusieurs années, l'Agglo et ses communes membres, principalement la Ville d'Orléans, ont ainsi rapproché leurs services dans différents domaines : finances, reprographie, gestion des retraites, gestion des assurances, système d'information géographique, entretien de l'espace public, entretien des zones d'activité, etc. Par ailleurs, de nombreux groupements de commande ont été mis en place (ex. téléphonie, fournitures de bureau...) et qui ont généré des économies substantielles. En outre, les communes ont d'elles-mêmes organisé des coopérations sur des sujets divers (entretien des cimetières, restauration scolaire,...)

Plus récemment, la création du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco regroupant l'Agglo, le Département du Loiret, l'Agence de développement économique du Loiret (ADEL), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et l'Union des Entreprises du Loiret (UDEL) illustre la mise en synergie des moyens et l'ambition et développer des actions communes et coordonnées pour offrir aux entreprises une offre de services élargie et faire rayonner notre territoire au niveau national et international.

Il faut poursuivre dans cette voie avec les objectifs suivants :

- Créer de nouvelles synergies pour améliorer l'efficacité de l'action publique locale et générer des économies globales en rationalisant les services et évitant les doublons ;
- Améliorer et harmoniser la qualité du service public pour gagner en efficacité, en réactivité et en cohérence ;
- Partager et renforcer les compétences et développer la valeur ajoutée de chacun.

Pour mettre en œuvre cet ambitieux projet, un état des lieux a été réalisé qui met en exergue des pratiques existantes mais parfois hétérogènes et qui fait apparaître des besoins convergents ; cet état des lieux a été présenté aux élus lors du séminaire du 27 septembre

Les formes de « mutualisations » sont diverses et peuvent se regrouper en 3 grandes familles :

- les **coopérations**, qui se font plutôt « à la carte » : groupements de commandes, prestations de services, mise à disposition individuelle, groupement d'intérêt public,...
- les **mutualisations** : il s'agit là d'une voie conventionnelle qui ne s'impose pas aux communes et qui ne les dessaisit pas de leurs compétences : ce sont les mises à disposition de services (services partagés), les biens partagés ou encore les services communs
- enfin, **le transfert de compétence** qui entraîne le transfert des moyens et le dessaisissement par les communes des compétences transférées

Les besoins exprimés sont de plusieurs ordres :

- un besoin d'ingénierie pour l'exercice de certaines missions
- la nécessité de maintenir la proximité et la réactivité
- la construction d'une méthode basée sur la confiance et s'appuyant sur un référentiel d'action commun

La mise en œuvre d'un tel projet passe par une phase de construction progressive de nouvelles synergies entre l'Agglo, et les 22 communes membres qui le souhaitent. La nouvelle gouvernance repose ainsi sur 3 cercles :

- harmoniser voire unifier toutes les fonctions support des systèmes d'informations à la commande publique en passant par l'expertise juridique, la gestion de patrimoine etc. ;
- Au-delà de la mutualisation déjà réalisée ville d'Orléans/Agglo, développer les mutualisations entre l'Agglo et les communes sur les compétences opérationnelles pour préparer le passage en communauté urbaine.
- La poursuite et l'approfondissement des coopérations entre communes sur des compétences exclusivement communales comme l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'action et les équipements scolaires, la sécurité, la culture et l'évènementiel... dans l'optique d'une entité unique.

L'ensemble de ces évolutions est le socle de la nouvelle gouvernance qui doit cependant permettre d'aller au-delà afin de répondre aux enjeux majeurs de demain et favoriser la convergence entre les 23 entités en vue du rapprochement et de la fusion des services .Il s'agirait à la fois de préparer une communauté urbaine plus intégrée, voire une métropole mais aussi parallèlement d'avancer vers une intégration de type commune nouvelle sur la base du volontariat de chaque commune.

L'objectif est la transformation de notre structure ; ce défi doit être préparé dans les meilleures conditions possibles pour engager des nouveaux transferts de compétence, avec une progressivité incontournable pour en assurer la réussite.

L'adoption du schéma de mutualisation qui sera présenté au conseil de janvier 2015 s'inscrit dans cette dynamique globale de nouvelle gouvernance.

LES AXES STRATEGIQUES

Notre territoire dispose de nombreux atouts, et les projets en cours et à venir doivent permettre de renforcer notre positionnement stratégique aux portes de Paris et à proximité des châteaux de la Loire.

Notre projet de territoire doit porter une ambition forte et concourir à renforcer l'attractivité par le développement économique créateur de richesses tout en préservant la qualité de vie de nos habitants.

I. Le développement économique facteur d'attractivité et de création d'emplois

Bien que le territoire orléanais subisse actuellement la crise, comme l'ensemble du territoire national, il dispose d'ores et déjà de nombreuses forces, véritables atouts concurrentiels :

- une situation géographique privilégiée et des axes de transports performants ;
- une dynamique démographique et une population plus jeune que la moyenne nationale ;
- une qualité de vie, un environnement préservé et une offre culturelle riche et variée ;
- une grande offre de mobilité urbaine ;
- une situation financière saine des collectivités ;
- le statut de capitale régionale
- une économie diversifiée marquée par la présence de leaders internationaux et par un tissu dense de PME ;
- des secteurs emblématiques forts : cosmétique, sciences de la terre et environnement, agroalimentaire, logistique, banque/assurance/prévoyance...
- une forte représentation des professions intellectuelles ;
- une université qui présente un des plus forts taux d'employabilité de France ;
- une présence forte d'organismes de recherche publics et privés ;
- une offre foncière et immobilière de qualité ;
- un secteur agricole fort ;
- une tradition de travail en commun entre les acteurs du développement économique ;

Il souffre parallèlement de certaines faiblesses :

- l'absence de connexions aux réseaux grande vitesse ;
- une identité peu perceptible de l'extérieur ;
- un taux de chômage en augmentation bien que toujours inférieur à la moyenne nationale ;
- une sur représentativité de la sous-traitance et une dépendance marquée des PME aux grands donneurs d'ordre ;
- un poids marqué de l'intérim ;
- une université à renforcer.

La recherche de mutualisation et de synergies entre tous les partenaires de l'écosystème économique y compris les institutions de recherche, d'enseignement et de formation doit être un des fondamentaux de la démarche qui s'appuiera donc sur les expériences réussies, qu'elles soient portées par les communes, les autres collectivités ou partenaires du développement économique.

Ainsi, le développement économique, l'attractivité et l'emploi sont réaffirmés comme la priorité stratégique du mandat, mais la stratégie mise en place s'inscrit dans la durée, qui dépasse celle du projet d'Agglo.

En parallèle, les projets portés par les autres politiques (aménagement, infrastructures, déplacements ...) devront donner la priorité aux opérations qui concourront tout au long de la période 2014-2020 à créer un environnement favorable au développement des entreprises dans l'agglomération et participeront donc à la réalisation de cet objectif partagé.

Il en va ainsi tout particulièrement du projet Interives qui prévoit l'aménagement d'un secteur de 110 hectares sur les 20 à 30 prochaines années avec une première phase de 10 hectares environ destinée à accueillir notamment un pôle tertiaire, en lien avec le projet Citévolia porté par la CCI du Loiret (cf. page 48).

De même, le numérique constitue un vecteur essentiel de développement économique et l'Agglo a décidé de soutenir le principe d'une pépinière d'entreprises autour du réseau French Tech.

L'objectif du présent Projet d'agglomération tel qu'affirmé en préambule consiste à la fois à faciliter la création d'emplois dans notre territoire pour faire diminuer le taux de chômage et à accélérer la croissance de la valeur ajoutée dans notre bassin de vie.
--

II. La proximité avec l'utilisateur au cœur des préoccupations

Les principales compétences exercées par l'Agglomération (mobilité, gestion des déchets, logement, assainissement,...) sont tournées vers le service rendu à l'utilisateur ; un travail important est effectué par les services au quotidien et le sens du service public est exemplaire.

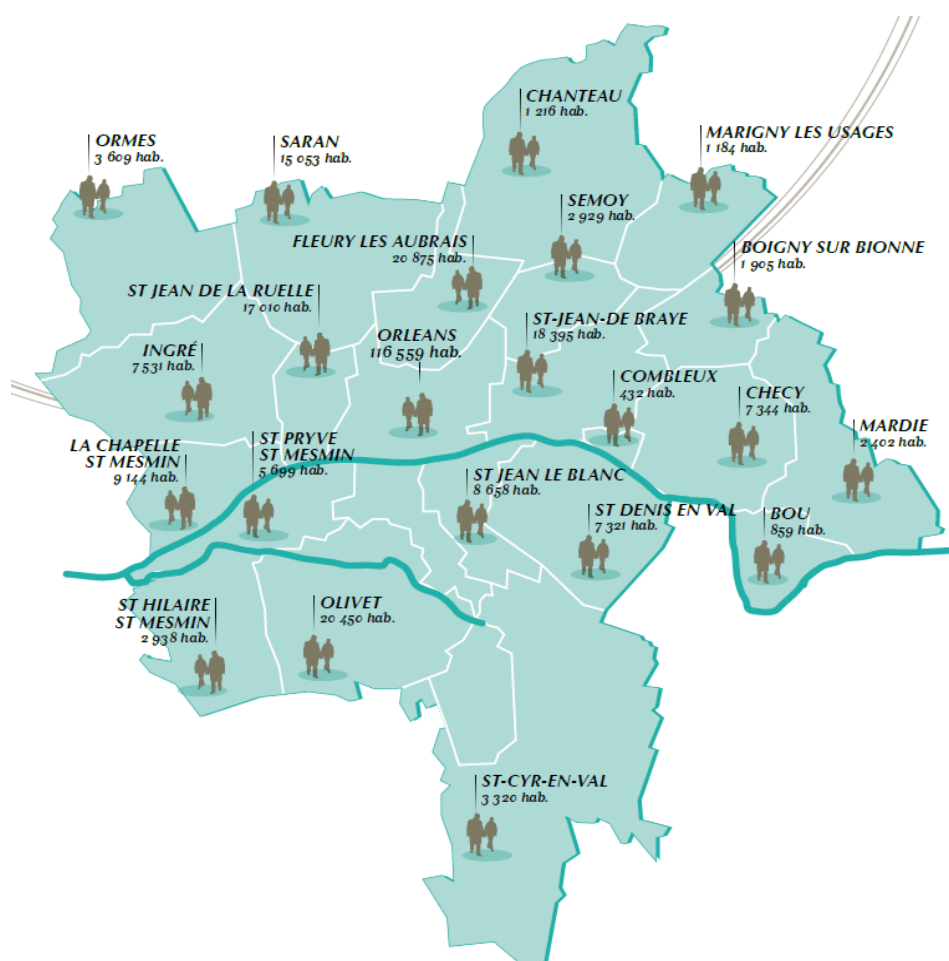
L'objectif principal est de poursuivre dans cette voie en rendant le meilleur service au moindre coût et de donner de la lisibilité à l'action publique.

Faciliter la vie du citoyen tout en tenant compte de la multiplicité de ses profils et de ses attentes, parvenir à maintenir un même niveau d'intervention, sans déperdition, rendre notre collectivité plus lisible, plus à l'écoute, plus réactive, sont les enjeux du futur projet d'AggLO en matière de Proximité, et s'accompagnent d'engagements forts :

- faciliter l'accès aux services
- conserver un accueil attentif et une information efficace
- améliorer la réactivité
- coordonner la gestion des informations, des renseignements et des réclamations
- mesurer la satisfaction
- conserver un souci constant d'amélioration

La mise en œuvre nécessitera le perfectionnement de nos modes de fonctionnement, la fluidification des modes de transmission de l'information, l'intégration des enjeux de proximité dans les grands projets communautaires et celle des différents acteurs territoriaux aux réflexions et actions engagées ; en un mot, plus de transversalité.

LES PRIORITES PAR POLITIQUE PUBLIQUE



I. Le développement économique et l'emploi

Si le développement économique est une politique en tant que telle et une des priorités du mandat, elle doit cependant être prise en compte dans toutes les autres politiques publiques dont les actions devront favoriser le développement de l'entreprise, de l'activité et de l'emploi.

La stratégie économique élaborée et mise en œuvre dans le cadre du précédent projet d'agglomération a permis au territoire orléanais de bien résister dans un contexte économique national qui ne cesse de se dégrader.

Toutefois, les secteurs les plus porteurs ont mûri tandis que ceux dont la compétition internationale s'est accrue n'ont pas été relayés par ceux qui bénéficient d'une croissance à deux chiffres. Il en a résulté que le niveau d'emploi reste meilleur qu'au niveau national, mais inférieur à ce qu'il était au début de la crise.

Il est nécessaire non seulement de poursuivre et d'amplifier l'ensemble du travail d'accompagnement et de développement des entreprises mais en plus de se doter des moyens permettant le développement de filières porteuses sur notre territoire, soit en accompagnant les acteurs les plus dynamiques soit en en faisant émerger –ou venir- de nouveaux. **L'objectif est que cette création de valeur se traduise par une nouvelle dynamique d'emplois durables** et ce, quel que soit leur qualification.

Au vu des éléments de diagnostic, la stratégie retenue vise donc à :

- faciliter la vie des entreprises implantées sur notre territoire ;
- miser sur les secteurs « atouts » ;
- faire connaître l'agglomération par les qualités de son territoire (marque Loire&Orléans) et par des initiatives uniques en France ;
- lever les freins à l'embauche notamment des jeunes et des seniors.

La méthode consistera par conséquent à :

- proposer aux entreprises une offre de service consolidée à partir de l'offre du GIP Loire&Orléans Eco et de celle de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, communes comprises ;
- développer et faire vivre nos parcs d'activités ;
- positionner l'agglomération orléanaise dans le réseau numérique de la French Tech ;
- travailler au plus près des employeurs pour lever les freins à l'embauche ;
- engager la création d'un second campus universitaire et trouver des partenaires de rang mondial.

Les 4 leviers d'actions suivants ont été identifiés :

1. accompagner les entreprises sur notre territoire
2. accélérer la croissance des entreprises
3. agir en direct sur l'emploi
4. donner un métier

Accompagner les entreprises sur notre territoire

L'AggLO, en lien étroit avec les communes et les partenaires du monde économique (entreprises, Etat, chambres consulaires, conseil régional, conseil général, Agence de Développement Economique du Loiret, ...) a mis en place une politique dynamique d'accompagnement et d'accueil des entreprises.

Elle entend poursuivre dans cette voie pour renforcer les fondamentaux mis en place.

Elle s'attachera donc à :

- structurer et améliorer son offre de services aux entreprises,
- accompagner le développement des parcs d'activités ;
- soutenir et dynamiser la création d'entreprises ;
- soutenir l'innovation et les projets des pôles de compétitivité ;
- consolider la filière agricole ;
- faire vivre le schéma commercial.

➔ STRUCTURER ET AMELIORER L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

L'AggLO accompagne depuis de longues années les entreprises locales, TPE, PME ou grands groupes, dans leurs projets de développement et dans les phases de difficulté, en relation étroite avec les partenaires économiques.

Elle contribue à l'accueil de nouvelles entreprises sur son territoire et participe à la notoriété du territoire par la présence sur des salons ou auprès des prescripteurs.

Elle est intervenue financièrement pour soutenir les projets de développement des entreprises, en contrepartie de création d'emplois. Le projet d'AggLO 2014-2020 sera l'occasion de revisiter les mécanismes existants d'aides directes aux entreprises.

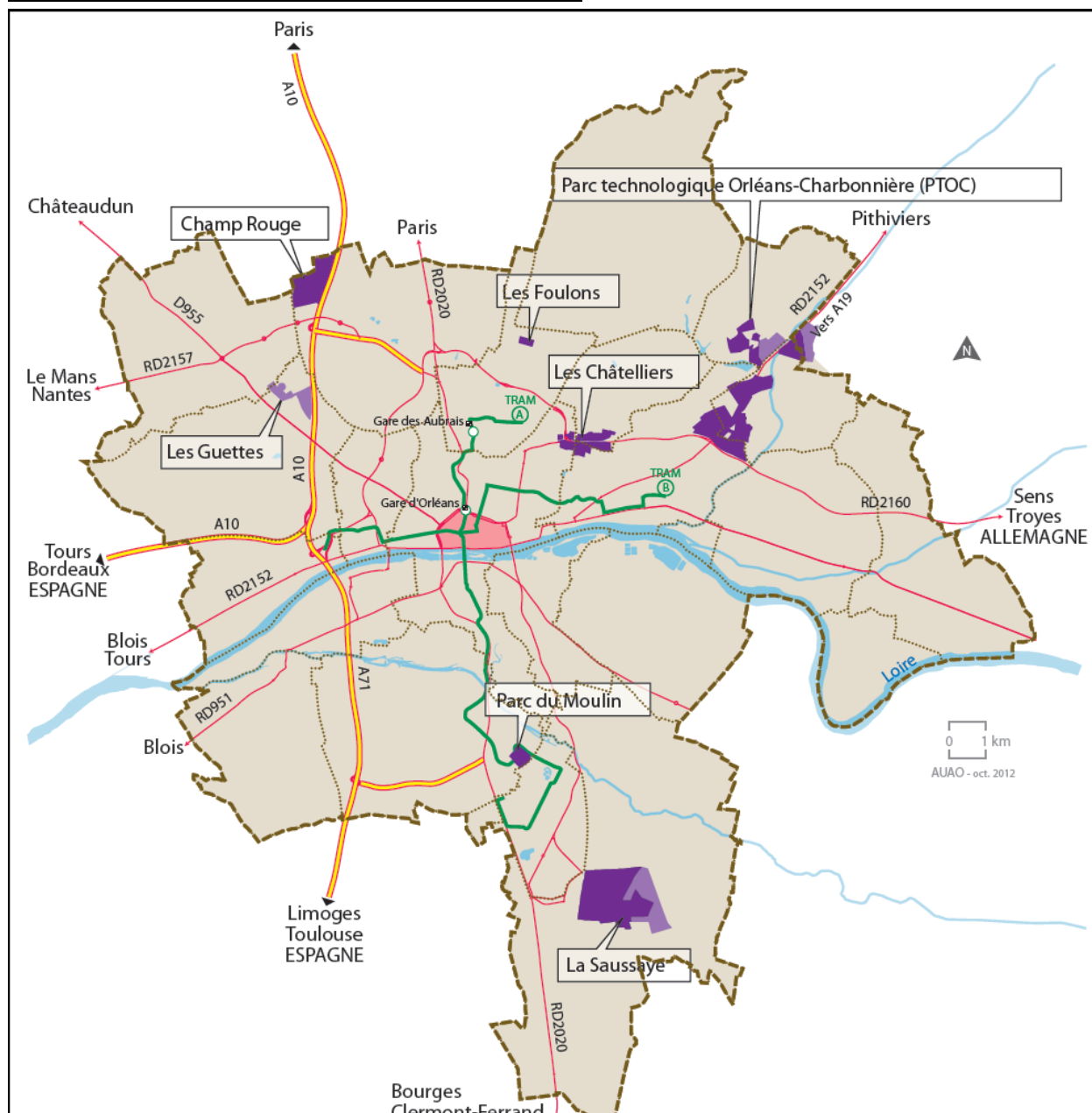
Dans le contexte économique actuel, l'Agglo et ses partenaires souhaitent poursuivre leur mobilisation et aller au-delà de leur collaboration passée pour mettre au service des entreprises une offre de service renouvelée, innovante, et de proximité. Le GIP « Loire&Orléans Eco », initiative unique en France, a ainsi été créé en septembre 2014. Il regroupe en un seul lieu les équipes économiques de ses membres fondateurs que sont le Département du Loiret, l'Agglo, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, l'Union des Entreprises du Loiret et l'Agence de Développement Economique du Loiret.

Les missions d'accompagnement des entreprises locales, d'accueil et de prospection, l'accompagnement des salariés lors de l'installation des entreprises seront donc désormais concentrées au sein de Loire&Orléans Eco.

L'Agglo s'attachera à la cohérence de l'offre de service du GIP avec celle des autres acteurs de l'écosystème, (service Emploi, Orléans Val de Loire Technopole...).

*Doté de nombreux atouts, notre territoire s'est donné pour ambition d'accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Pour faire connaître Orléans et le Loiret, tous les acteurs territoriaux ont décidé de se réunir sous une même bannière et d'unir leur force et énergie. Ainsi est née la marque territoriale **Loire&Orléans** !*

Le développement des parcs d'activités



L'Agglo a poursuivi et étendu la politique d'aménagement économique engagée par les communes, permettant le développement des entreprises locales et l'accueil de nouvelles entités.

Elle s'est attachée à proposer une offre foncière de qualité, bien répartie sur l'ensemble du territoire, avec des aménagements paysagers respectueux de l'environnement et en renforçant les services apportés aux entreprises et à leurs salariés, dans une logique de partenariat avec les communes et les associations de parc.

7 parcs d'activités économiques sont aujourd'hui communautaires (ZAC du Champ Rouge, ZAC des Guettes, ZAC des Foulons, ZAC des Châtelliers, Parc Technologique Orléans Charbonnière, ZAC du Moulin, Parc de la Saussaye).

L'Agglo poursuivra sa mission de production de foncier bien desservi pour proposer de nouvelles implantations, dans une démarche de dialogue permanent et constructif avec les communes.

Elle poursuivra également l'aménagement des parcs existants (signalétique, services, division de grandes parcelles pour l'accueil d'entreprises artisanales...).

Une optimisation de l'entretien des parcs sera mise en place en travaillant les partenariats avec les communes.

La démarche des contrats de parcs sera conservée et complétée si besoin par des actions de fonctionnement (par exemple tournées vers l'emploi, les stages...). Le partenariat étroit avec les associations de parc sera maintenu.

L'Agglo s'attachera à résoudre les points noirs en matière de desserte des zones économiques communautaires, notamment sur le secteur du Champ Rouge et plus largement de Pôle 45.

Le présent projet d'agglomération veille ainsi, dès son élaboration, et dans une logique transversale, à mettre en cohérence la programmation des projets économiques et les schémas d'infrastructures.

Enfin, la création d'un outil de portage des friches industrielles au sein des parcs existants sera étudiée.

➔ SOUTENIR ET DYNAMISER LA CREATION D'ENTREPRISES

L'Agglo a fortement soutenu la politique de création d'entreprises sur son territoire, en étant le premier financeur d'Orléans Val de Loire Technopole, en charge de l'accompagnement des projets de création innovation mais également en tant que membre du Réseau Création Orléans Loiret (RCOL).

Elle a apporté un soutien financier récurrent aux associations dédiées à l'accompagnement des créateurs et au Salon de la Création et de la Reprise d'entreprises, organisé par le RCOL.

52 entreprises et 224 collaborateurs sont aujourd'hui hébergés dans les 4 pépinières de l'Agglo, localisées à Orléans, Saint Jean de Braye, Olivet et Saint Jean de la Ruelle. Cette dernière a été totalement réhabilitée au cours du dernier mandat.

L'Agglo poursuivra les actions engagées et procédera à la restructuration de la pépinière de Saint Jean de Braye, en la transférant au 96 rue d'Ambert, contribuant par là même à la requalification d'une friche.

Elle étudiera la création de lieux d'accueil pour les créateurs dans certains quartiers prioritaires de la politique de la Ville et la création d'une pépinière tournée vers les services au sein d'une Maison de l'innovation sur le site Interives (site Dessaux Orléans –Fleury Les Aubrais).

Des actions de soutien à l'entrepreneuriat étudiant seront étudiées.

➔ SOUTENIR L'INNOVATION ET LES PROJETS DES POLES DE COMPETITIVITE

L'agglomération accueille aujourd'hui 4 pôles de compétitivité et un cluster :

- Cosmetic Valley
- S2E2 (sciences et systèmes de l'énergie électrique)
- Dream (Eaux et milieux associés)
- Elastopole (caoutchouc et polymères)
- Nekoé (Science des services).

L'AggLO poursuivra son soutien financier de premier rang à Orléans Val de Loire Technopole, lui permettant de réaliser ses missions d'accompagnement à la création et au développement des entreprises, d'animation des relations recherche/industrie, d'ingénierie de projets structurants et collaboratifs et de pilotage d'études de prospectives.

Dans la continuité du précédent mandat, les projets de recherche&développement structurants, issus des pôles de compétitivité, des laboratoires locaux, des entreprises ... seront accompagnés.

L'innovation par les Services demeure un axe fort de rayonnement et d'accompagnement à la mutation de notre tissu économique vers une valeur ajoutée accrue. Il concourt à l'attractivité de notre territoire. Le soutien au cluster Nekoé est ainsi réaffirmé.

➔ CONSOLIDER LA FILIERE AGRICOLE

Reconnaissant l'agriculture comme une activité économique à part entière, l'AggLO, en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture, a mis en place une démarche de charte agricole, concrétisant ainsi sa volonté de s'engager dans une stratégie partagée pour une agriculture urbaine durable sur le territoire.

La Charte est déclinée en 23 actions dont certaines sont d'ores et déjà opérationnelles (signalétique ou guide de la vente directe par exemple).

Le territoire agricole orléanais dispose d'atouts indiscutables notamment dans les domaines du maraîchage et de l'horticulture. Il doit retrouver un rang national dans ces secteurs.

Des actions seront donc définies dans le cadre de la Charte visant à soutenir les filières horticoles, pépinières et maraîchage y compris par le soutien à la création d'entreprises.

L'Agglo soutiendra une action de structuration du bassin de production agricole et aidera à la mieux faire connaître sur le plan national et international.

Elle étudiera le lancement d'une plateforme logistique de plantes.

➔ FAIRE VIVRE LE SCHEMA COMMERCIAL

Le précédent mandat a permis l'adoption et la mise en œuvre du Document d'Aménagement Commercial. Il devra être mis à jour et intégré dans le SCoT.

L'Agglo a soutenu les commerçants non sédentaires (marchés) le portage du marché de gros et le commerce de proximité dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Aujourd'hui, le commerce et l'artisanat souffrent non seulement d'une conjoncture difficile mais aussi de changements profonds des habitudes des consommateurs et doivent être accompagnés.

Il s'agira donc de maintenir le soutien au développement des marchés, à l'interface des enjeux commerciaux, d'animation des centres bourgs et de la volonté inscrite dans la Charte agricole de développer les circuits courts.

Les conséquences de la mise en place d'une aide au commerce de proximité élargie seront étudiées.

➔ ACCELERER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

La croissance des entreprises de notre agglomération a été tirée par des secteurs phares (cosmétique, logistique, pharmacie, services, mécanique) et des secteurs très employeurs (services financiers, centre d'appels, construction...).

La conjoncture mondiale a ralenti la croissance des sociétés leaders tandis que la dégradation de notre compétitivité a altéré la capacité d'embauches des secteurs fortement employeurs.

Nos secteurs de pointe doivent se renouveler tandis que les secteurs plus traditionnels doivent innover pour affronter leurs concurrents.

Le digital est fortement présent sur notre territoire mais cet atout est méconnu.

Nous devons mieux faire connaître l'excellence de l'écosystème orléanais et loirétain, prendre en compte l'évolution des modes de production impactés par les logiques de personnalisation des biens et de leur usage et davantage nous affirmer comme capitale régionale.

➔ **LABELLISER NOTRE TERRITOIRE DANS LE RESEAU « FRENCH TECH »**

Lancé début 2014, l'appel à labellisation « Métropole French Tech » s'adresse aux métropoles françaises qui souhaitent mobiliser et fédérer les acteurs locaux autour d'un projet ambitieux de croissance de leur écosystème, afin d'en faire, en quelques années, un lieu phare et reconnu à l'international pour son dynamisme entrepreneurial.

La labellisation « French Tech » a pour objectif de « construire un grand mouvement de mobilisation collective pour la croissance et le rayonnement des startups numériques françaises. » (Fleur Pellerin, Ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique en 2013)

Des entrepreneurs aux designers en passant par les étudiants et les investisseurs, tous ces acteurs ont pour ambition le développement et le rayonnement des start-ups.

Des grands noms de l'industrie et de la recherche comme des jeunes entreprises en forte croissance dans le domaine du digital ainsi que des « start-up » présentes dans l'agglomération soutiennent d'ores et déjà l'initiative French Tech Orléans.

Le plan d'action prévoit plus précisément :

- de s'appuyer sur l'inventaire d'un existant déjà recensé et d'associer la communauté numérique
- de concentrer les initiatives et les créations d'entreprises dans un incubateur de très grande taille qui sera une référence nationale. La reconversion de l'ancien site industriel de la société Famar accueillera cet incubateur.
- de développer des infrastructures THD (déploiement fibre économique et ménages, performance du réseau 3G 4G, installation d'un data center, etc...)

➔ **POSITIONNER LE TERRITOIRE D'ORLEANS SUR 4 VECTEURS DE CROISSANCE :**

L'initiative French Tech Orléans, forte des atouts du territoire orléanais, a identifié des axes thématiques d'excellence :

- le numérique dans le végétal,
- les objets connectés
- le e-commerce/la logistique,
- le digital et l'excellence environnementale avec Dream

Ces axes auxquels il convient d'ajouter le pôle cosmétique avec notamment le projet Hélios sont des vecteurs de croissance et d'attractivité : il s'agira donc de soutenir leurs projets et de valoriser des événements d'envergure nationale sur ces thématiques (à l'instar de l'Open Agrifood Orléans).

➔ LE PROJET INTERIVES (SITE DESSAUX ORLEANS – FLEURY LES AUBRAIS) PARTICIPE A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'aménagement du site Interives permettra de développer une offre servicielle très innovante et la volonté de l'Agglo est d'en faire un lieu de référence d'accueil des projets des entreprises en matière d'innovation par les services (cf page 43).

Agir en direct sur l'emploi

L'Agglo a depuis de nombreuses années su rapprocher les domaines de l'économie du champ de l'insertion par l'emploi et ainsi lier création d'emploi et suivi des publics en difficulté d'insertion :

- 1) généralisation des clauses d'insertion dans les marchés (les travaux de la seconde ligne de tramway ont ainsi généré près de 100 000 heures de travail pour des personnes jusqu'alors au chômage) ;
- 2) animation du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (de 1997 à 2014) ;
- 3) création de la Maison de l'Emploi (2007) ;
- 4) initiatives dans le secteur des déchets : collectes de déchets verts (5 associations en partenariat), collecte et tri de textile (2 associations et une entreprise en partenariat) ;
- 5) ingénierie de projet sur la création d'outils d'aide à l'employabilité : atelier look emploi, auto-école sociale...

Si les réponses apportées aux publics très éloignés de l'emploi sont en place, de nouveaux besoins se font sentir, tant le marché de l'emploi en France est peu efficient. Il est donc indispensable d'amplifier cette démarche en mettant notre expertise au service non seulement des publics en difficulté mais auprès de tous ceux qui recherchent un emploi.

Redynamiser la maison de l'emploi:

Il importe désormais de donner à la maison de l'emploi le rôle d'incubateur de projets pour les 22 communes, de coordination des acteurs de l'emploi et de la formation et d'appui à la définition d'actions à destination de toutes les entreprises tout en mettant deux publics «cibles » en exergue, les jeunes et les plus de 50 ans.

Au sein de la Maison de l'Emploi, le service Insertion/Emploi de l'Agglo devra être le véritable catalyseur d'initiatives nouvelles et faire le lien avec les acteurs de l'économie. Son offre de services sera construite et déclinée en cohérence totale avec celle du GIP Loire&Orléans Eco.

Amplifier les services aux entreprises :

L'Agglo proposera à chaque entreprise qui s'installe un bouquet complet de services (crèches interentreprises, cafétaria...) dont le repérage, la formation, et si nécessaire la sélection des nouveaux salariés en mettant en perspective les quartiers et les publics en difficulté.

Mettre en place des actions innovantes :

L'Agglo poursuivra sa politique de soutien aux associations qui permettent la création d'emplois, ainsi qu'au dispositif de couveuse et de pépinières.

L'école de la 2ème chance continuera à être soutenue.

L'accompagnement des publics les plus fragiles sera revu pour soutenir le secteur des entreprises d'insertion et les régies de quartier (les autres associations d'insertion revenant au suivi de l'Etat et du Département) et pour aider directement au sein des entreprises et le plus en amont possible.

L'Agglo développera un portail de meilleur accès aux stages et contrats pour les jeunes (stagiaires, apprentis, alternance) en lien avec les partenaires institutionnels (Conseil Régional, Education Nationale, Pôle Emploi, organisations professionnelles, associations de parcs...). Elle soutiendra les lauréats aux Olympiades des métiers.

En particulier, en lien avec la compétence Déchets, de nouvelles initiatives liant Insertion et collecte (porte à porte, ressourcerie ,...) seront mises en œuvre.

Mieux définir l'action de la Communauté d'agglomération vis à vis des associations :

L'Agglo ne percevra plus de Fonds Social Européen sous forme de subvention globale. Pour plus de lisibilité, elle concentrera son action vers les entreprises d'insertion et les régies de quartier laissant à l'Etat et au Conseil général le soutien aux associations intermédiaires et aux ACI (Ateliers et Chantiers d'insertion).

Donner un métier

Acteur majeur de l'économie de la connaissance, de la formation et de l'innovation de notre territoire, l'université doit attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs. Elle contribue par là même à l'attractivité de l'agglomération orléanaise et à la performance de ses entreprises.

L'accès à l'emploi passe de son côté par la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée aux besoins de nos entreprises.

A l'heure où l'Agglo affiche le développement économique, l'emploi et l'attractivité au titre de ses priorités stratégiques, le projet d'agglomération cherchera donc à la fois à contribuer à la redynamisation de l'université d'Orléans et à enrichir l'offre de son CFA.

Enrichir l'offre de formation du CFA de l'Agglo en développant son rôle d'ingénierie en lien avec les autres CFA.

S'investir dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes est un des choix des élus de l'agglomération orléanaise depuis plus de 30 ans. Le Centre de Formation d'Apprentis de l'agglomération orléanaise, établissement interprofessionnel reconnu dans l'agglomération et en Région Centre, est ainsi l'un des rares CFA de France à être géré par une collectivité locale.

Il met son expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent et a développé des filières de formation qui permettent aux jeunes en apprentissage d'évoluer et d'augmenter leur niveau de qualification ; leur accès à l'emploi est ainsi favorisé.

Il intervient principalement dans le secteur tertiaire et a pour partenaires les commerces et entreprises de proximité mais aussi les grands groupes et les collectivités du territoire.

L'établissement va continuer, dans les années à venir, à enrichir son offre en lien avec le secteur économique local et grâce à la modernisation de ses outils de formation. Il s'agira notamment d'ouvrir des filières qualifiantes dans le domaine des services : tourisme et petite enfance et d'impliquer les jeunes en formation dans les outils mis à disposition pour les étudiants.

Une réflexion devra mettre le CFA au cœur des nouvelles modalités d'intervention dans le domaine de l'emploi pour définir une offre de formation aux adultes mieux adaptée au contexte économique (Formation à distance et en face à face pédagogique, développement d'un espace numérique de travail, Contrats de Professionnalisation et FONGECIF, mise en place de partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation : Pôle Emploi, CNFPT...)



II. Recherche, enseignement supérieur

L'Agglomération entend développer son action dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Université d'Orléans a développé des formations très qualifiantes et originales. Ses étudiants bénéficient d'un des plus forts taux d'employabilité de France.

Elle a également construit des liens très étroits avec la recherche et ses relations avec les entreprises sont plutôt satisfaisantes.

Si la qualité des formations délivrées à l'Université d'Orléans est reconnue, le pôle orléanais DOIT se développer tant sur le plan des effectifs (moins de 17 000 étudiants) qu'au niveau de sa notoriété (classée 24/40).

Il faut donc valoriser ses atouts et accroître sa notoriété en :

- attirant de nouvelles formations venant renforcer ses points forts (exemple : gestion et administration des affaires) ;
- créant de nouvelles filières de formation notamment dans le médical et le paramédical (odontologie) et en consolidant celles déjà existantes (kinésithérapie avec le département de l'ergothérapie, la psychomotricité, infirmières...) ;
- ouvrant des partenariats avec des écoles ou des pôles universitaires (Saclay, universités parisiennes et étrangères...) ;
- installant un second campus complémentaire de La Source en centre-ville d'Orléans, sur le site de l'Hôpital Porte Madeleine ;
- et en soutenant la création de « Orléans Campus »

Un nouveau campus en plein cœur d'Orléans :

L'objectif est de faire d'Orléans une ville universitaire à part entière. Ceci passe non seulement par son développement en plein cœur de Ville mais aussi par la consolidation du Campus de la Source.

Une première étape s'est traduite par la livraison en janvier 2014 de l'Hôtel Dupanloup, ancien évêché, en Centre International Universitaire pour la Recherche et la poursuite de la construction de nouveaux logements étudiants dans le quartier Bourgogne. Il s'agit aussi de poursuivre le développement de l'ouverture à l'international de l'Université d'Orléans notamment en lien avec le Studium.

Dans un second temps, le transfert de l'Hôpital Madeleine sur le site du nouvel hôpital d'Orléans dans le quartier de la Source va permettre d'offrir un site unique de 5,5ha remarquablement desservi par tous les modes de transports pour le développement du

Campus Madeleine et Learning Center. Il est également prévu de relocaliser du logement étudiant et un restaurant universitaire.

L'objectif est donc d'accroître le nombre d'étudiants sur le site Madeleine en fonction des réflexions menée en lien avec l'Université.

Le développement des formations médicales et paramédicales :

Compte tenu de la désertification médicale constatée sur notre territoire, ce second axe est vital et doit bénéficier de la libération de locaux sur le campus de la Source du fait de la création du Campus Madeleine et de l'ouverture récente des deux nouveaux pôles de santé que sont le nouvel hôpital d'Orléans (NHO) et le regroupement de cliniques privées au nord (polyclinique Oréliance).

Il s'inscrit dans la continuité des actions menées antérieurement comme la montée en puissance de l'Institut Régional de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes (IRFMK) et la première phase de la nouvelle école d'infirmières.

Il ne s'agit pas de diminuer le nombre d'étudiants en médecine sur Tours au profit d'Orléans, mais de mettre en œuvre les conditions d'une transformation progressive du CHR d'Orléans en CHU, au bénéfice de la réussite des étudiants :

- conforter le rapprochement avec la faculté de médecine de Tours pour les dernières années de formation dans la continuité de la convention de création des quatre postes de chefs de cliniques des universités signée en 2012.
- augmenter les capacités d'accueil des internes et des jeunes médecins sur l'orléanais.

Il s'agit aussi de concrétiser le Pôle d'Excellence en rééducation passant par l'intégration de l'IRFMK à l'Université d'Orléans avec la création de nouvelles filières en ergothérapie, en psychomotricité et formations en recherche fondamentale dans ce domaine.

Par ailleurs, la création d'une Unité d'Odontologie en complément du développement des stages des internes et externes sera envisagée, afin de structurer un pôle de formation dans ce domaine reconnu et attractif sur le territoire.

De même, il faudra assurer une montée en puissance de l'IFPM (école d'infirmières) pour répondre aux besoins du NHO et du pôle des nouvelles cliniques au nord, ainsi que l'augmentation d'accueil d'internes en formation au cours des prochaines années.

Il s'agit également de capitaliser sur le laboratoire de molécules bio-actives pour développer un pôle d'expertise et de formation dans le domaine pharmaceutique en lien avec les groupes locaux : Merck, Famar, Servier, Pharmacie Centrale des Armées...

Le développement de la relation économie – enseignement supérieur :

Compte tenu du développement économique du territoire orléanais, les formations d'enseignement supérieur devront répondre aux besoins des axes d'excellence du tissu économique, profitant du dynamisme de la recherche orléanaise.

La recherche et l'innovation sont intimement liées à la formation (enseignement supérieur) dans de nombreux projets (comme les plates-formes technologiques : Nanosynthèse, Fer4Cos et Mat4Cos, Géodénergies mais également le projet French Tech et @GREENTECH...). Il est primordial d'assurer ces interconnexions.

Le besoin des entreprises nécessite de la réactivité. Il importe de mettre l'accent sur les filières professionnalisantes niveau BAC+2, BAC+3, en lien avec le domaine économique ainsi que sur l'apprentissage et de mettre en œuvre des formations adaptées sur des périodes courtes (3 à 6 mois), qu'elles soient continues ou initiales.

Les filières d'avenir doivent être développées :

Le partenariat privilégié entre l'université, le CNRS, la Cosmetic Valley et LVMH sera soutenu pour assurer la création sur le campus d'Orléans la Source des plates-formes Fer4Cos et Mat4Cos associées à la création de nouvelles formations dans ce secteur.

Orléans soutient depuis plusieurs années des projets structurants dans les domaines de l'environnement et de la transition énergétique tant sur le plan de la recherche que de l'innovation. Ces projets constituent un atout pour l'attractivité nationale et internationale, vecteurs de créations de nouvelles formations : Géodénergies, Greenerb@t, Labex VOLTAIRE.

De même des passerelles seront créées entre le pôle de compétitivité DREAM et l'Université d'Orléans pour assurer le développement de formations continues et professionnalisantes en adéquation avec les acteurs économiques du territoire sur les thématiques des Eaux et Milieux.

A l'occasion du soutien par l'Agglo de la création d'un éco système fédérant les principaux acteurs du végétal et de l'agroalimentaire associés aux technologies du numérique, de nouvelles formations seront mises en œuvre en lien avec le milieu universitaire. Il s'agit par cette initiative (@GREENTECH) de conforter notre positionnement national dans le domaine du végétal et de créer une nouvelle plateforme technologique et innovante permettant la mise en place d'actions transverses entre industriels, chercheurs, le milieu agricole et le domaine universitaire.

Le cluster NEKOE, basé à Orléans, est le premier pôle français spécialisé dans l'innovation par les services. Les formations qui vont être créées dans ce domaine doivent être soutenues.

Notre territoire doit tirer parti de cette formidable concentration en matière de recherche et de formation qui apportera une réelle dynamique de développement, comme cela fut le cas dans le passé, lors de la création du Campus d'Orléans La Source, à l'image de la déconcentration des années soixante.

Des partenariats ont d'ores et déjà été menés avec des écoles (HEC) et des laboratoires parisiens (laboratoire de recherche appliquée de l'école Centrale de Paris) susceptibles d'implanter des activités localement.

L'Agglo soutient toutes initiatives allant dans ce sens en lien avec nos partenaires, notamment dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat Région.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en M€)

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	24,500	2,995	5,519	4,669	4,419	4,319	2,579
<u>AMENAGEMENT ECONOMIQUE</u>	12,000	2,545	2,329	2,279	2,009	2,009	0,789
Parcs d'activité extension / aménagements nouveaux parcs		1,140	0,450	1,600	1,350	1,350	0,110
- nord ouest	2,000						
- sud	2,000						
- nord est	2,000						
Soutien filières horticoles, pépinières, maraichage Agriculture péri-urbaine	1,800	0,025	0,355	0,355	0,355	0,355	0,355
Aides économiques - TPE	1,800	0,180	0,324	0,324	0,324	0,324	0,324
Friches industrielles - aides au réinvestissement par des opérateurs privés	2,400	1,200	1,200				
<u>EMPLOI</u>	0,500	0,200	0,100	0,100	0,100		
<u>GRANDS PROJETS ECONOMIQUES</u>	5,000	0,400	1,020	1,020	1,020	1,020	0,520
Numérique /vallée numérique du végéta (accueil activités Saclay) dont 1M€ pour THD	2,000		0,500	0,500	0,500	0,500	
Projets structurants - Pôles d'excellence - Projets cosmétiques - BRGM	3,000	0,400	0,520	0,520	0,520	0,520	0,520
<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/RECHERCHE</u>	7,000	0,050	2,190	1,190	1,190	1,190	1,190
Participation à l'opération HPM - Enseignement supérieur	6,000		2,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Développement des filières paramédicales	1,000	0,050	0,190	0,190	0,190	0,190	0,190
<u>BUDGET ANNEXE PEPINIERES</u>	24,000	1,76	8,96	4,01	4,01	4,01	1,25
Pépinières Budget annexe - déplacer la pépinière de St Jean de Braye - Maison de l'innovation	6,000		1,000	1,250	1,250	1,250	1,250
French Tech (dont foncier)	18,000	1,760	7,960	2,760	2,760	2,760	
<u>BUDGET ANNEXE CFA</u>	0,345	0,058	0,058	0,058	0,058	0,058	0,058

En matière de **fonctionnement**, l'essentiel des dépenses réside dans la subvention d'équilibre vers le budget annexe pépinière (3 M€ sur le mandat). Par ailleurs, l'entretien des parcs sera contenu dans une enveloppe de 3 M€ auxquels s'ajoutent 0,300 M€ pour les contrats de parc. Les subventions aux associations seront maîtrisées pour un montant maximal de 0,600 M€. En ce qui concerne l'enseignement supérieur et

la recherche, un montant d' 1 M€ est retenu pour le cluster NEKOE, le studium et des opérations liées à l'attractivité et à la vie étudiante.

Dans le cadre des grands projets, la subvention à OVLT est prévue pour 5,2 M€. Enfin, l'Agglo poursuivra ses subventions aux divers projets tout en maîtrisant l'enveloppe globale.

En matière d'emploi, les crédits de fonctionnement s'établissent à un total de 5 M€ sur la période, crédits destinés à soutenir les entreprises d'insertion et les régies de quartiers ainsi que vers les associations qui permettent la création d'emplois.

La nouvelle compétence « Emploi » et l'évolution liée au Fonds Social Européen nécessitent que soit mis en œuvre un nouveau projet de maison de l'Emploi et de service Emploi Agglo/Villes ; ce projet se tournant résolument vers les entreprises. Il nécessitera des évolutions concernant le personnel qui se feront par redéploiement.

III. Villes et territoires durables

Au sein de la politique « Villes et Territoires durables », sont regroupées les différentes compétences suivantes :

- la planification (SCoT notamment, mais également PLH)
- la politique foncière
- l'habitat et la politique de la ville
- les projets structurants d'aménagement du territoire
- la prévention des risques

Le développement durable est inscrit dans chacune des compétences et actions de l'AggLO.

La planification et la politique foncière

Planification et politique foncière connaissent des évolutions législatives majeures depuis ces dernières années : les lois Grenelle, MAPTAM et ALUR notamment ont modifié ces politiques, amenant des sujets nouveaux en matière de développement durable, mais également en matière d'opposabilité des documents au public (dématérialisation) ou en matière d'échelon administratif de portage des documents (PLU intercommunal par exemple).

Que ce soit pour la définition d'une politique foncière ou pour les besoins de la planification, l'AggLO doit se doter d'outils performants d'observation et d'analyse du territoire. Un Système d'Information Géographique (SIG), performant et évolutif, capable d'intégrer les obligations réglementaires à venir comme la mise à disposition numérique opposable aux tiers des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) est une nécessité. Ce SIG doit en outre être alimenté et la numérisation ou l'acquisition de données seront poursuivies pour assurer la continuité de l'observation du territoire, en lien avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération orléanaise (AUAO).

La politique foncière

La politique foncière menée par l'Agglomération doit répondre à deux axes majeurs :

- ➔ couvrir les besoins fonciers du mandat pour permettre la réalisation des projets communautaires prévus dans le cadre du présent projet d'agglomération
- ➔ anticiper l'après 2020 et accompagner le projet de territoire (SCoT, PLH...)

Pour les projets à moyen et long termes, l'outil foncier que représente l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) « Foncier - Cœur de France » doit être utilisé pour la mise en œuvre des politiques publiques menées par l'AggLO et par ses communes (développement économique, réserves foncières, foncier de l'habitat...). La redéfinition de la convention-cadre liant l'AggLO à l'EPFLI sera l'occasion de cadrer les besoins et de redéfinir le programme pluriannuel foncier porté par cet établissement.

Dans un esprit de solidarité et de complémentarité entre les actions menées par l'Agglo et les communes et dans la continuité du précédent mandat, le foncier détenu par les communes sera :

- pour les équipements collectifs : cédé par les communes à l'Agglo pour l'euro symbolique.
- pour les terrains à destination économique : cédé à l'Agglo à sa valeur historique (acte de vente) indexé pour tenir compte du coût de la vie si l'intérêt général et la ou les contreparties prévues le justifient.

L'acquisition de patrimoine foncier bâti en vue de réserves pour des projets futurs sera systématiquement accompagnée de la mise en œuvre d'un plan de démolition de façon à limiter les frais de fonctionnement liés à des bâtiments vides et aux taxes foncières.

La perspective de la transformation en entité unique nécessite d'identifier le patrimoine qui sera versé par les communes pour l'exercice des nouvelles compétences. Ce travail important de recensement devra être formalisé par des procès-verbaux de remise d'ouvrage, garantissant une gestion ultérieure optimisée.

Le Schéma de Cohérence Territoriale



Approuvé en 2008, le SCoT de l'agglomération doit aujourd'hui être révisé, avant le 1^{er} janvier 2017, afin de répondre aux évolutions du territoire, à l'approbation de documents cadre tels le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), à l'émergence de nouveaux projets, aux nouvelles attentes législatives (lois « grenelle » et ALUR) et au contexte (périurbanisation, évolutions socio-économiques...) tout en maintenant la cohérence des politiques sectorielles et les effets positifs du SCoT sur le territoire. Ainsi le nouveau SCoT devra entre autres inclure des éléments pour lutter contre l'étalement urbain et pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques, ainsi que des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace.

La procédure de révision a été engagée en juillet 2014. Le SCoT est le socle du projet du territoire de l'Agglo pour les 15 à 20 ans à venir. Il conjugue les politiques d'aménagement du territoire propres à l'Agglo mais également celles qui relèvent des autres collectivités sur son territoire : communes, département, région...

Construit en lien avec les SCoT des Pays voisins, dans le cadre d'un interscot, il permet d'organiser la cohérence des politiques publiques sur l'ensemble de l'aire urbaine d'Orléans.

Les objectifs poursuivis par la révision du SCoT, exposés ci-après, doivent concourir au vivre ensemble et à l'équilibre du territoire en plaçant l'humain au centre du projet.

Renforcer l'attractivité du territoire :

- en poursuivant la dynamique économique et son intégration au tissu urbain,
- en confortant le cadre de vie entre Val de Loire classé au patrimoine de l'UNESCO, forêts d'Orléans et Sologne,
- en s'intéressant à la production de logements diversifiés,
- en poursuivant la politique en matière de mobilités, en cohérence avec le PDU et la diversification engagée des modes de déplacement, vélo+, autoTAO...,
- en insistant sur le développement des communications électroniques, le déploiement du Très Haut Débit étant prévu d'ici 2020 sur l'agglomération.

Travailler à la préservation du foncier :

- en maîtrisant la consommation d'espace et en consolidant les armatures du territoire,
- en mettant en place des projets d'habitat attractifs, susceptibles de répondre aux attentes du plus grand nombre, en lien avec le PLH3,
- en travaillant sur les sites de reconquête urbaine identifiés, la mixité fonctionnelle et en soutenant la densité aussi bien pour l'habitat que pour l'activité,
- en s'engageant dans le maintien de la biodiversité de nos milieux forestiers, humides et ouverts présents sur le territoire.

Conforter l'exemplarité et le caractère pilote du territoire :

- en travaillant en cohérence avec les SCoT périphériques des pays Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans Val de Loire et Loire Beauce.
- en faisant de la prise en compte du risque inondation du Val un élément clé de la réflexion, en lien avec le PPRI en cours de révision,
- en favorisant et encourageant la transition énergétique et l'évolution des comportements,
- en soutenant l'innovation et en valorisant les quatre pôles de compétitivité et le cluster du territoire,
- en gérant les chrono mobilités,

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise est chargée de la mise en œuvre de cette révision, mettant à disposition de ce projet une bonne partie de ses équipes dans le cadre du programme partenarial.

Le calendrier de cette révision prévoit un rendu de diagnostic partagé du territoire avec les communes, la société civile et les partenaires dans le premier trimestre 2015, permettant ensuite un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), puis la déclinaison des actions dans le cadre d'un Document d'Objectif et d'Orientation (DOO)

Les échéances de « grenellisation » des PLU sont identiques à celles du SCoT. Ainsi la mise en compatibilité du SCoT dans les PLU, et la perspective de la transformation de notre structure en entité unique, doivent permettre de poser rapidement les bases d'un travail sur le transfert de la compétence PLU et le PLU intercommunal (PLUI).

En effet, dans les trois ans qui suivent la publication de la loi Alur, les communes d'une communauté d'agglomération peuvent lui transférer la compétence en matière de PLU. L'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales précise que ce transfert se fait par délibérations concordantes et sous conditions de majorité qualifiées

(deux tiers des conseils municipaux des communes, représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale).

Si le transfert n'est pas opéré de cette manière, il l'est de fait au 27 mars 2017, sauf si une minorité qualifiée s'y oppose (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Enfin, en tout état de cause, la communauté urbaine sera dotée de la compétence obligatoire d'élaboration des documents d'urbanisme au titre de la compétence « aménagement de l'espace ».

Le Plan de Déplacement Urbain

C'est un document qui définit les principes de l'organisation des déplacements à moyen terme sur notre territoire. Le premier PDU, approuvé en 2000, est en cours d'évaluation depuis juillet 2013.

La politique Habitat - Renouvellement urbain - Politique de la ville

En matière de politique Habitat et Renouvellement urbain, le projet d'agglomération sera guidé par le nouveau programme local de l'habitat, troisième de l'agglomération orléanaise. L'élaboration du PLH 3, initiée en janvier 2013 par le diagnostic sociodémographique de l'agence d'urbanisme, s'est appuyée sur une large concertation à la fois avec les maires des 22 communes mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'habitat.

Le PLH 3 pose le principe que l'habitat, au même titre que l'emploi ou les déplacements, constitue un facteur d'attractivité et de maintien de la population et permet ainsi de pérenniser les équipements (écoles, transports, services).

Les orientations du PLH 3, votées en juillet 2013 identifient trois enjeux :

- Améliorer la qualité de vie des habitants par le développement d'un habitat attractif et de qualité, à savoir le développement de l'offre
- Promouvoir toutes les mixités en facilitant les parcours résidentiels et en favorisant un équilibre social de l'habitat, c'est à dire la requalification de l'offre existante et le rééquilibrage de l'offre sur le territoire,
- Agglomération communes, habitants : Animer ensemble le projet pour l'habitat

Elles guideront la quarantaine d'actions qui pourraient être retenues dans le PLH 3.

Les axes d'intervention suivants se dessinent :

Soutenir le développement des logements neufs pour développer l'attractivité et les mixités du territoire. Il s'agit là de définir des critères partagés de qualité de l'habitat, en créant les conditions de la production d'une offre locative et en accession, neuve, attractive et équilibrée, à la portée de tous les habitants et de lutter contre l'étalement urbain. La répartition des logements sociaux, identifiée par commune dans le PLH 3, devra contribuer à rééquilibrer l'offre de logements locatifs sociaux sur le territoire. Chaque commune devra trouver auprès de l'agglomération un accompagnement technique, et éventuellement financier, pour répondre à cet objectif.

La délégation des aides à la pierre ayant démontré son efficacité, sera reconduite dans le cadre d'une nouvelle convention. Le règlement d'intervention de l'Agglomération en faveur du logement locatif social devra être retravaillé pour améliorer l'efficacité des aides apportées. La planification pluriannuelle des programmes d'habitat sur le territoire devrait contribuer à améliorer la lisibilité des interventions et limiter les effets concurrentiels.

Une offre spécifique pour répondre aux besoins particuliers : les difficultés d'accès au logement (ou de maintien) de certaines catégories de ménages (jeunes, personnes à mobilité réduite, bas revenus, ancien voyageur sédentarisé) incitent à produire une offre spécifique. Pourtant, le PLH 3 s'attachera à développer en priorité des solutions d'adaptation de l'offre existante ou des dispositifs d'accompagnement des ménages pour favoriser leur parcours résidentiel. Le soutien aux associations qui réalisent cet accompagnement devra être réexaminé dans le cadre partenarial du PLH 3.

Faire des logements existants un atout d'attractivité et une réponse aux besoins. Des moyens de repérage seront mobilisés pour identifier les secteurs d'habitat privé présentant des signes de dégradation, de vacance et de paupérisation (et en particulier certaines copropriétés privées fragilisées) afin de remettre sur le marché des logements déqualifiés.

L'accession à la propriété et le développement d'une offre locative conventionnée (à l'instar de l'expérimentation de « LoueZen ») seront soutenus. Enfin, des moyens d'accompagnement pourront être mobilisés pour accélérer la réhabilitation thermique des logements sociaux, tant dans le parc privé que locatif social, en soutenant les démarches d'accompagnement des habitants;

Accompagner les projets de renouvellement urbain, selon la nouvelle géographie prioritaire en fonction des domaines d'intervention qui restent à préciser et poursuivre les interventions dans les quartiers ANRU. L'agglomération pilotera le nouveau contrat de ville.

Outiller la compétence habitat de l'agglomération au service des communes et des habitants ; En tant que pilote de la mise en œuvre du PLH 3, l'Agglomération doit disposer des moyens accrus d'observation en s'appuyant sur les compétences existantes sur le territoire, en particulier à l'agence d'urbanisme, afin de partager la connaissance de l'évolution du territoire. Elle a également un rôle à jouer important d'animation et de coordination du partenariat.

Renforcer le service d'accompagnement des demandeurs de logement social, de la maison de l'habitat, pour en faire le principal centre de ressources auprès des habitants, en partenariat consolidé avec les différents acteurs de l'habitat du territoire.

Les gens du voyage

Respecter le schéma

Il convient de poursuivre la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2013-2018) en intervenant sur trois axes.

Améliorer la qualité des aires d'accueil permanentes de l'Agglo : les 133 emplacements aménagés, répartis sur 5 aires d'accueil sont gérés par la Communauté d'agglomération. La rénovation régulière des équipements sécurisera l'occupation des aires et garantira les recettes perçues par l'Agglo. L'opportunité d'étendre certaines aires sera mise à l'étude.

Poursuivre le programme de sédentarisation : Le développement de l'habitat adapté sera poursuivi et fera l'objet d'une action du PLH 3. 15 habitats adaptés ont d'ores et déjà été accompagnés sur les 30 préconisés par l'Etat sur la durée du schéma et de 10 terrains familiaux. L'agglomération soutiendra leur réalisation (dans le cadre de l'offre existante ou en développant une offre nouvelle) et recherchera des contributions auprès des co-financeurs potentiels (Europe, Conseil régional, Etat...).

Aire de grands passages : Il est réaffirmé que l'Agglo ne se substituera pas à l'Etat dans sa responsabilité. Toutefois, elle prendra sa part, aux côtés des partenaires institutionnels concernés, à la mise en œuvre du schéma départemental. Elle examinera la faisabilité d'une aire sur un terrain dans la mesure où l'engagement de réaliser deux autres aires sur le département aura été proposé et validé par les maires des communes concernées sur le reste du département du Loiret.

Les projets structurants d'aménagement du territoire

Le Quartier INTERIVES (site Dessaux Orléans – Fleury Les Aubrais)



Pour renforcer l'attractivité économique de l'Agglo, et comme cela avait été envisagé dès le SDAU de 1994, il est indispensable de développer sur le site Dessaux-Les Aubrais le nouveau quartier d'affaires de notre territoire. Cet ambitieux projet qui prendra le nom d' « Interives » se développera progressivement sur un site de 110 hectares entre la RD2020 et la voie ferrée avec un programme prévoyant au terme des 20 ou 30 prochaines années la réalisation de plus de 200 000m² de bureaux et d'environ 3000 logements avec les équipements publics nécessaires pour la vie de ce nouveau quartier. Dès sa conception, Interives sera marqué du double signe de l'innovation et du développement durable.

Afin de mener à bien ce projet d'envergure, un dialogue compétitif s'est déroulé par étapes successives de mai 2012 à avril 2013. Il s'agissait de faire travailler 3 équipes d'architectes-urbanistes sur les 110 hectares afin de proposer un schéma directeur dit « **schéma d'intention urbain et paysager** » pour l'aménagement de la zone.

Ce dialogue s'est achevé par la désignation d'un lauréat, Patrick Chavannes, architecte DPLG, Urbaniste qui accompagnera l'Agglo pendant 6 à 10 ans dans la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Le contenu de l'opération fait l'objet d'un plan guide adopté en fin 2014.

Quatre priorités pour ce mandat sont budgétées:

- **L'ouverture à l'ouest de la gare de Fleury les Aubrais**, est une condition sine qua non pour le développement et la réussite de ce nouveau quartier,. Différents modes de franchissement ont été étudiés lors du dialogue compétitif. Le franchissement par câble avec un système de télécabine a été retenu par le Comité de Pilotage après études et analyses comparatives compte tenu de son coût, des délais de réalisation et d'une moindre complexité notamment en raison de l'emprise sur les voies après délibération du conseil de communauté lors de sa séance du 26 septembre 2013, un dossier de subvention a déjà été déposé auprès de l'Etat dans le cadre du 3^{ème} appel à projet de l'Etat pour les transports en commun à site propre ;
- les infrastructures publiques majeures nécessaires, et notamment la rue Victor Hugo dont le maillage nord préfigurera les principales modifications de l'ensemble des flux de circulation sur les 3 axes principaux : faubourg Bannier, Avenue André Dessaux, Rue Victor Hugo ;
- la réalisation d'un parking public de 730 places, dans le cadre de la concession d'aménagement de la 1ère ZAC d'une surface d'environ 10 ha ;
- la réalisation des réserves foncières stratégiques pour la poursuite de l'aménagement d'une 1ère ZAC.

Ces investissements sont indispensables pour réaliser une première ZAC sur le cœur du quartier (soit une dizaine d'hectares) et permettre à compter de 2017 les premières opérations de bureaux dont le projet Citévolia ainsi qu'un premier programme de logements.

Le Parc de Loire et le projet Loire Trame Verte

Qualité de vie et magie de la Loire sauvage au cœur de la ville font partie des atouts économiques de l'AggLO. Forte du succès du programme Loire Trame Verte mis en œuvre sur les deux derniers mandats, l'AggLO entend poursuivre les efforts fournis sur la mise en valeur de ce patrimoine, classé par l'UNESCO.

Le projet Loire Trame Verte 2014-2020 permettra ainsi :

- ➔ la poursuite des actions entreprises sur les deux mandats précédents, et notamment les actions sur les cheminements (sentier des Tourelles, coulée verte Loire Loiret) et sur le patrimoine fluvial (perrés)
- ➔ l'aboutissement du plan guide d'aménagement du Parc de Loire, la réalisation des études de faisabilité et l'orientation des crédits d'investissements vers la maîtrise du foncier et la préfiguration des actions à mener, ainsi que la définition d'un plan de gestion écologique du site

En ce qui concerne le canal d'Orléans, le mandat sera mis à profit pour travailler à l'analyse des conséquences de la loi GEMAPI et à une évolution de la gouvernance en lien avec les partenaires (Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans, syndicats de rivière, conseil général, communes...). Ce travail doit permettre d'aboutir à un règlement d'eau optimisé et à une gouvernance en capacité de porter des projets majeurs comme la remise en eau de l'ensemble de l'infrastructure ou la réalisation d'une voie verte d'accompagnement de la voie d'eau.

Leviers touristiques importants de l'agglomération, la Loire et les espaces naturels devront faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la définition du périmètre de la compétence tourisme dévolue à la communauté urbaine. Un projet ambitieux en la matière, défini en concertation, et notamment avec les communes aujourd'hui porteuses d'une politique touristique, sera indispensable.

La tête nord du Pont de l'Europe

Ce secteur d'aménagement majeur pour l'image de l'agglomération a fait l'objet de plusieurs études et réflexion depuis ces dernières années. En accompagnement des projets urbains prévus par les communes d'Orléans et St Jean de La Ruelle, l'Agglomération a porté les études de trafic et d'infrastructures en anticipation des mobilités engendrées par les opérations d'urbanisme.

Il convient par ailleurs de prévoir l'entière maîtrise foncière du secteur, notamment pour ce qui concerne l'ilot urbain situé entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Mothiron, et de préparer l'avenir par des améliorations de voirie sur les rues Mothiron et Gambetta ainsi que sur la place Paul Bert.

Les Groues

En lien avec le doublement de la RD 2157, les acquisitions foncières d'opportunité doivent être poursuivies, pour permettre un démarrage opérationnel le moment venu. Les études d'urbanisme sont en cours. L'objectif est de créer sur ce parc de 30 ha un éco-quartier.

Le portage des opérations

Il est important pour l'Agglo de disposer d'un outil d'aménagement ; c'est ainsi que l'Agglo est devenue, avec quelques communes, l'un des donneurs d'ordre réguliers de la SEMDO, seule SEM d'aménagement du Département. Afin que la SEMDO puisse répondre aux besoins de l'Agglo et développer son chiffre d'opérations, il semble nécessaire d'ajuster le niveau de fonds propres avec le niveau d'activité ; c'est pourquoi il est prévu une enveloppe de 2 M€ permettant à l'Agglo d'augmenter sa part dans le capital social de la SEMDO.

La prévention des Risques

La prévention des risques sera concrétisée par des plans particuliers définissant des bases d'actions :

Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Chaque agglomération de plus de 250 000 habitants doit réaliser une carte du bruit sur son territoire afin de connaître les infrastructures routières, ferroviaires ou industrielles qui ont un impact sur la qualité de vie des habitants ou des établissements sensibles. Ces cartes du bruit ont été approuvées par le conseil de communauté du 22 novembre 2012.

Cette cartographie a permis d'élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement destiné à prévenir les effets des nuisances sonores, de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruits et de protéger les zones calmes. Ce plan a été définitivement arrêté par délibération du conseil de communauté du 24 octobre 2013.

Ces actions sont organisées en 5 grands axes de réflexion.

- Thème A : Réduire l'impact sonore des infrastructures de transport dans les zones identifiées grâce à un partenariat entre les différents gestionnaires – Etudier la faisabilité de la résorption des principaux points noirs à long terme, si possible.
- Thème B : Prendre en compte le facteur "bruit" dans tout nouveau projet de construction et d'aménagement du territoire (bâtiments, infrastructures de transport,...)
- Thème C : Mettre en place une réflexion approfondie sur les zones calmes
- Thème D : Améliorer la connaissance du bruit sur le territoire et faire vivre le PPBE
- Thème E : Informer et sensibiliser les différents acteurs et la population – Mettre en œuvre des actions de communication

Le nouveau projet d'agglomération permettra d'initier ces actions.

Plan de Protection de l'Atmosphère

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil de planification issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 et du code de l'environnement. Il constitue un dispositif local pour la lutte contre la pollution atmosphérique. Il définit les mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour atteindre les concentrations de polluants dans l'air ambiant qui respectent les valeurs réglementaires. L'élaboration d'un PPA est obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, et sur les zones où un dépassement des valeurs limites est observé. Un premier plan de protection de l'atmosphère a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2006, puis sa révision a été lancée en juillet 2012.

L'Etat fixe trois nouveaux objectifs au PPA de l'agglomération :

- diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires ;
- réduire les émissions d'oxyde d'azote et des particules PM10 ;
- réduire l'exposition de la population en limitant le plus possible le nombre de personnes exposées.

Les principales sources de pollution ont été identifiées et pour retrouver un air de bonne qualité, il faut donc agir sur tous les secteurs. Le plan de protection de l'atmosphère propose 22 actions pérennes dans ces secteurs, ainsi qu'une action temporaire en cas de pics de pollution. Ces actions sont de nature diverse : interdiction ou restriction d'usages, incitation, communication et sensibilisation, améliorations des connaissances.

Le PPA a été adopté le 5 août 2014 après enquête publique. L'Agglo a prévu de s'engager dans 13 actions de ce PPA notamment en matière de planification via le PDU, en régulation de trafic, en modélisation, en mesure d'urgence (information...).

Plans de prévention des risques technologiques

Dans le cadre de la nouvelle directive Seveso 3, l'Agglo prendra toute sa part dans l'élaboration des PPRT et participera aux commissions de suivi des sites.

Risques majeurs : une prise de conscience collective

L'Agglo réaffirme son engagement à travailler en lien étroit avec les services de l'Etat, ses partenaires institutionnels et les communes pour une meilleure prise en compte du risque d'inondation sur son territoire et pour sensibiliser les habitants et les entreprises aux mesures de prévention.

Connaître pour mieux maîtriser le risque

Le risque d'inondation de la Loire et du Loiret demeure sur l'agglomération le premier et le principal des risques. Avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 4 mètres (crues de 1846, 1856 ou 1866 selon les endroits), ce risque concerne 14 communes du territoire, ce qui représente plus de 50 000 habitants (estimation 2011).

Les services de l'Etat ont mené deux études très importantes pour comprendre et mesurer le risque d'inondation par la Loire de notre territoire :

- La première est « l'étude de danger » qui a consisté à repérer et analyser les fragilités des digues du val d'Orléans. Celle-ci nous permet de savoir que des travaux importants (25 M€) sont nécessaires pour avoir des digues supportant des crues comme au 19^{ème} siècle ;
- La deuxième étude baptisée « Ecrivals » a modélisé les modes d'inondation, les conséquences des ruptures de digue et les dégâts possibles sur le territoire.

Ce travail a permis de définir les digues à rehausser, les ouvrages complémentaires à créer pour diminuer le nombre d'habitants concernés de 50 000 à 14 000. Une première série de travaux est chiffrée à 10 M€.

L'Agglo soutiendra l'Etat via le Plan Loire 2015-2020 pour que les travaux de sécurisation des digues soient réalisés ; une provision de 1M€ est inscrite à cet effet.

Les évolutions législatives sont nombreuses et la gestion du risque inondation sur le territoire va devoir évoluer suivant 3 axes :

- la mise en œuvre de la Stratégie nationale, issue de la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations qui définit notamment le territoire de l'Agglo en « Territoire à Risque Important ». Cela nécessitera qu'une collectivité porte les actions de réductions de la vulnérabilité.
- la mise en œuvre de la loi GEMAPI qui attribue une compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations au bloc local ;
- Le Sdage Loire Bretagne 2016-2021 : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un document de planification dans le domaine de l'eau qui définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. L'aspect inondation y est traité.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
(en M€)

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
VILLES ET TERRITOIRES DURABLES	54,850	8,427	9,997	11,505	9,812	8,467	6,642
•Aménagement :							
PROJET INTERIVES - Travaux parkings, voies structurantes - Place Danton (hors réouverture gare à l'ouest)/Acquisitions foncières	15,000	1,200	3,300	3,000	3,300	2,300	1,900
Annuités EPFL (Les Groues, Interives)	3,150	0,600	0,745	0,745	0,730	0,330	
Enveloppe pour acquisitions foncières	6,000	0,200	1,000	1,000	1,000	2,000	0,800
Tête Nord Pont de l'Europe - Rue Gambetta - Place Paul Bert - Provision archéologie - hors parc-relais	5,500	2,040	0,400	2,060	0,360	0,360	0,280
SEMDO - Apport de fonds propres pour faciliter le portage des opérations d'aménagement de l'Agglo	2,000	2,000					
Etudes et acquisitions de données	0,200	0,200					
•Loire/Loiret/trame verte :							
PARC DE LOIRE - Foncier - Faisabilité - Maîtrise d'œuvre	3,000	0,232	0,450	0,318	0,5	0,500	1,000
Loire Trame verte - perrés - sentier des Tourelles - coulée verte Loire - Loiret - Vélo-route canal	2,070	0,470	0,400	0,480	0,720		
•Développement Durable :							
Risque inondation	1,000		0,500	0,500			
Plan bruit	1,000	0,025	0,200	0,200	0,400	0,175	
•Gens du voyage :							
Construction aire de grand passage	0,500		0,100	0,400			
Rénovation / extension aires existantes	0,500	0,040	0,100	0,100	0,100	0,100	0,060
•Habitat - Rénovation urbaine :							
Habitat privé - soutien à l'accession - résorption habitat insalubre	1,245	0,245	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200
Renouvellement urbain	5,585	0,150	1,087	1,087	1,087	1,087	1,087
Réhabilitation thermique	2,025		0,405	0,405	0,405	0,405	0,405
Offre de logements sociaux	5,425	0,825	0,900	0,800	0,800	0,800	0,800
Habitat adapté		0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	
Soutien accession et offre hébergement	0,650	0,100	0,110	0,110	0,110	0,110	0,110
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	1,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200

Des objectifs pour influencer sur la charge de fonctionnement

- ➔ assurer le fonctionnement de l'AUAO (1 M€/an), tout en lui demandant de chercher de nouveaux partenaires pour dégager des économies sur son fonctionnement (notamment loyer). La priorité des travaux de l'AUAO sera donnée au SCoT dans le programme partenarial sur les premières années du mandat, jusqu'à son approbation en 2017. Les autres projets de l'AUAO seront la tenue et l'exploitation des observatoires et la réalisation d'études prospectives. Par ailleurs, le partage des données d'observatoires et leur analyse dynamique sera également un enjeu majeur de fonctionnement, et il sera créé une base de donnée unique AUAO / Agglo / communes, sur un outil partagé, dans le cadre du travail actuellement mené par l'Agglo sur le renouvellement de son outil de SIG.
- ➔ refondre le fonctionnement de la politique Loire trame verte par le biais d'un conventionnement généralisé avec les communes. L'optimisation des moyens devra être recherchée et des financements dégagés pour la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique du parc de Loire. La recherche de crédits européens (ou autres) sera systématique, notamment dans le cadre de programmes comme Natura 2000 ou interreg.
- ➔ Réfléchir, notamment dans le cadre du schéma de mutualisation, à la gestion des réserves foncières bâties et non bâties, par l'optimisation des ressources internes en matière d'entretien et en matière de gestion administrative et de plan de cession immobilière (Qualiprox, Brigade verte, mutualisation de services...). L'entretien de ce patrimoine et les fais annexes liés représentent une enveloppe évaluées à 2,5M€ sur le mandat avec l'objectif de diminuer le coût au m².

L'Agglo poursuivra son soutien au Festival de Loire qui se tient tous les 2 ans pour un montant d' 1 M€. Enfin, la subvention au budget annexe du port est maintenue. En matière de prévention des risques, une somme d'1 M€ est retenue de manière à prendre en compte les conséquences de la loi GEMAPI tout en maintenant ses actions en collaboration avec ses partenaires.

La politique de l'habitat engendre des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 2,5 M€ sur le mandat qui sont destinées à apporter des subventions à la Maison de l'Habitat, à réaliser des diagnostics et à conduire diverses études.

Le suivi et l'entretien des 5 aires des gens du voyage de l'Agglo, représentant 266 places de caravanes, vont générer sur la période une dépense d'environ 2,5 M€, compensée par des recettes d'occupation.

IV. La mobilité

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'Agglo gère l'ensemble du réseau de transport en commun urbain sur son périmètre. L'Agglo en a confié l'exploitation à Keolis dans le cadre d'une délégation de service public qui arrivera à échéance fin 2018. La DSP intègre également la location de vélos longue durée « Vélo'Tao » et la mise à disposition de parcs relais vélos en rabattement sur le réseau de transport. L'Agglo offre un service de location vélos de courte durée « Vélo+ », dans le cadre d'un marché avec Effia.

Enfin, elle assure la gestion du parking de la gare des Aubrais, dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Orléans Gestion.

Par ailleurs, l'Agglo assure l'investissement et l'entretien permettant le développement et le bon fonctionnement des services de mobilité, soit sous sa propre maîtrise d'ouvrage, soit dans le cadre des contrats passés avec ses délégataires. Le maintien en état du patrimoine constitue un enjeu croissant, notamment pour la ligne A du tramway qui aura 15 ans en 2015 et qui nécessite désormais une maintenance et des investissements de renouvellement renforcés.

L'Agglo se fixe ainsi de rester à enveloppe kilométrique constante sur son réseau tram et bus durant la période. Elle sera également vigilante à améliorer son taux de couverture des dépenses par les recettes de la DSP Transport (27% en 2013).

Enfin, la politique de mobilité doit également accompagner les projets majeurs de développement de l'Agglo qui permettront d'améliorer son attractivité et son rayonnement. La desserte de ces projets fait donc partie intégrante de leur conception.

Les actions prioritaires

Quatre actions phares seront réalisées dans le domaine de la mobilité :

- améliorer l'attractivité du réseau bus,
- lutter contre la fraude sur le réseau Tao,
- garantir la pérennité du patrimoine de l'Agglo
- accompagner les évolutions urbaines majeures.

Améliorer l'attractivité du réseau Bus

Après la mise en service de deux lignes de tramway depuis 2000, le réseau de tramway est aujourd'hui efficace et draine 2/3 des voyages réalisés pour 18% des kilomètres offerts. Ce déséquilibre s'explique par la densité différente des zones desservies, mais permet néanmoins de faire le constat d'un manque relatif d'attractivité du réseau de bus, malgré la réorganisation opérée à l'arrivée de la ligne B, qui a porté ses fruits.

Après la modernisation de la livrée des bus durant le mandat précédent, il est proposé de poursuivre et d'accélérer la politique en faveur d'un gain d'attractivité des bus.

Plusieurs actions sont prévues :

- Améliorer la vitesse et la régularité du réseau par la réalisation d'aménagements ponctuels de voirie et le développement d'une démarche de type « Chronobus » pour des lignes pilotes.
- Poursuivre l'amélioration de l'information voyageurs à bord des bus
- Améliorer le confort d'attente aux arrêts
- Améliorer l'image et la visibilité des bus

- Engager des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un TCSP à mettre en service après 2020

Lutter contre la fraude

La lutte contre la fraude répond à trois enjeux majeurs :

- Tranquilliser les lieux : lutter contre la fraude, c'est inciter au respect des règles et au respect de tous les clients, des salariés acteurs de Tao et des équipements du réseau
- Eviter la propagation du phénomène : laisser faire les fraudeurs, c'est inciter ceux qui payent leur titre de transport à entrer dans le camp des fraudeurs
- Sécuriser l'économie du réseau de transports : la fraude représente un manque à gagner de deux millions d'euros par an pour le réseau Tao. Réduire la fraude et la stabiliser à un niveau bas garantit la possibilité pour l'Agglo de maintenir une offre de transport de qualité pour l'ensemble de ses habitants.

La lutte contre la fraude constitue une priorité du mandat. Un plan de lutte spécifique sera mis en place, en lien avec nos partenaires, pour revenir à une situation plus satisfaisante et acceptable, avec un objectif de taux ramené à 8% en 2018 (contre 13% en 2013).

Maintenir le patrimoine de l'Agglo dans le domaine des déplacements

L'Agglomération est propriétaire des infrastructures et du matériel roulant tramway, ainsi que des dépôts bus et tram et des bâtiments administratifs mis à disposition de l'exploitant. Ces équipements nécessitent une maintenance régulière, mais également une vraie remise à niveau.

Réaliser des investissements renforcés sur la ligne A (désordres, stations, sécurisation)

Des investissements massifs sont à envisager, à la fois pour corriger les désordres anormaux constatés compte tenu de l'âge de la ligne, en prévention de désordres éventuels à venir mais également de l'augmentation normale des renouvellements de composants. Une enveloppe financière sera provisionnée pour ce faire.

Renforcer le plan pluriannuel d'investissement de la DSP transport

L'Agglo renforcera le montant dédié au maintien du patrimoine confié au délégataire, afin d'assurer la pérennité des projets réalisés. Les enjeux des années à venir porteront sur les bâtiments et sur les rames de la ligne A.

Elle poursuivra par ailleurs les investissements sur les lignes de tramway et de bus dont elle assure la maîtrise d'ouvrage directe : ouvrages d'art, espaces verts, signalisation tricolore mais également aménagements ponctuels de voirie pour les bus.

Adapter le réseau de transport aux évolutions urbaines majeures

Réseau de transport et urbanisation sont interdépendants et doivent être conçus ensemble. Les réseaux ne peuvent pas s'adapter systématiquement aux développements de l'urbanisation mais accompagneront les projets majeurs de développement. L'Agglo s'engage donc sur des projets ciblés :

- Créer une nouvelle station pour desservir le CHRO

- Desservir le secteur de projet Interives (site Dessaux Orléans – Fleury Les Aubrais)

Dans le cadre du projet Interives, l'Agglo souhaite ouvrir la gare des Aubrais vers l'ouest, pour accroître son accessibilité et améliorer notablement l'attractivité du secteur.

- Préparer la création d'une nouvelle station pour desservir le secteur du Larry

La ZAC du Larry à Olivet va continuer à se développer dans les années à venir. Une étude a montré l'intérêt de réaliser une nouvelle station intermédiaire dans les prochaines années afin de faciliter l'accès aux transports en commun de ce secteur en cours de densification.

- Etudier les ajustements de dessertes sur le réseau de bus et tram

L'Agglo étudiera les ajustements des dessertes sur le réseau bus/tram, en particulier pour préparer une prolongation du tram à l'ouest et pour prendre en compte le développement du quart nord-ouest ; elle décidera des investissements à engager sur le mandat suivant en fonction des évolutions urbaines constatées et à venir, en lien étroit avec les communes.

- Renforcer le lien urbanisation / transport

Plus généralement, l'Agglo veillera à la bonne coordination entre développement de l'urbanisation et offre de transport au travers des documents de planification dont elle a la charge : le SCoT, le PDU et le PLH. Il s'agit de donner la priorité à la densification et de limiter l'étalement de l'urbanisation que le transport public n'est pas en capacité d'accompagner de manière satisfaisante.

Les actions complémentaires

Améliorer l'information voyageurs pour l'ensemble du réseau TAO

Pour favoriser le report modal et diminuer l'usage de la voiture individuelle, l'information sur les solutions alternatives doit être facile d'accès et attractive. L'incertitude liée à l'usage d'un mode collectif doit être réduite au minimum.

Le nouveau système d'aide à l'information voyageurs développé sur le réseau Tao en accompagnement du projet CLEO sera déployé intégralement d'ici fin 2015. Il comprendra à terme de l'information en temps réel dans les bus et tramway ainsi qu'à tous les arrêts de tramway et aux principaux arrêts de bus.

Accroître la progressivité de la tarification, faciliter l'acte d'achat

L'Agglo se donne pour objectif de mettre en place une tarification complète, simple et cohérente, offrant des tarifs correspondant aux différents profils et aux usages divers de la clientèle. Une tarification plus favorable aux étudiants sera proposée, première étape avant la mise en place envisagée d'une tarification progressive plus large, dans le respect des équilibres financiers de la délégation de service public.

L'Agglo envisage également avec ses partenaires régionaux le développement de nouveaux titres multimodaux.

Elle souhaite par ailleurs créer un titre intergares entre les Aubrais et Orléans, diffusé par la SNCF à ses voyageurs abonnés de la gare d'Orléans ou en situation perturbée.

Améliorer l'intermodalité avec les autres réseaux et modes de transport

L'objectif est de simplifier l'usage des transports en commun et de favoriser les rabattements vers le réseau Tao. Dans ce contexte, l'AggLO poursuivra les évolutions de son système billettique afin de le rendre compatible avec l'ensemble des autres réseaux de transport de la région. Un travail spécifique est déjà engagé avec le Département du Loiret concernant la complémentarité des réseaux Tao et Ulys.

La reconfiguration complète du pôle de la gare d'Orléans sera achevée par la requalification de l'avenue Albert 1er en 2016. Enfin, une évolution du fonctionnement des parcs relais sera envisagée avant la fin du mandat et une étude spécifique sera menée sur le P+R Pont de l'Europe, en lien avec les projets de développement de ce secteur.

Achever la mise en accessibilité du réseau

La mise en accessibilité du réseau tram et bus a été largement engagée par l'Agglomération ces dernières années, respectant en cela ses engagements du schéma directeur d'accessibilité voté en 2009. Fin 2014, l'ensemble de la flotte de véhicules est accessible, ainsi que l'intégralité des arrêts de tramway et 30% des arrêts de bus. Un service TPMR complète cette offre. Conformément aux dernières évolutions législatives, l'AggLO établira un agenda d'accessibilité programmée comportant un programme des actions à mettre en œuvre d'ici 2018 pour offrir l'accessibilité à tous sur le réseau Tao.

Améliorer la desserte des secteurs périurbains et des parcs d'activité

L'AggLO étudiera la faisabilité de points stop pour la desserte des zones peu denses. Afin d'accompagner la démarche du Département en faveur du covoiturage, l'AggLO déploiera des aires de covoiturage sur son périmètre. Une collaboration renforcée avec le Département en matière d'intermodalité sera bénéfique à la desserte de ces espaces.

L'AggLO, via Tao, favorisera également l'autopartage et les locations de véhicules entre particuliers, qui permettent d'étendre l'offre d'autopartage de manière avantageuse pour toutes les parties.

Enfin, l'AggLO accompagnera les projets ferroviaires menés par ses partenaires, en particulier la réouverture de la ligne Orléans – Châteauneuf aux voyageurs. Le réseau Tao sera ajusté pour assurer la meilleure complémentarité entre les deux modes, une bonne qualité des correspondances et un élargissement de la tarification intégrée aux nouvelles gares. Elle participera à la réalisation des pôles d'échanges à créer.

Lutter contre la pollution de l'air

Dans le domaine du transport de voyageurs, l'engagement le plus efficace pour lutter contre la pollution de l'air consiste à favoriser le report modal de la voiture particulière vers le réseau de transport en commun, le vélo et la marche.

L'AggLO développera le conseil en mobilité et l'activité de bureau des temps, qui permet une meilleure coordination des horaires du réseau de transport et de la ville (établissements scolaires, Université, entreprises...), pour une meilleure efficacité globale.

Au-delà de ces mesures, l'AggLO favorisera le renouvellement accéléré de la flotte de bus et l'accroissement des énergies propres.

L'Agglo, en lien avec les communes, accompagnera le Département dans le déploiement de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Réguler la logistique urbaine

A partir de l'étude du fonctionnement actuel des livraisons de marchandises dans l'agglomération et en lien étroit avec les communes et les transporteurs, l'Agglo se positionnera en facilitateur et coordonnateur de cette politique (réglementation livraisons, etc.). Elle favorisera également le recours à son réseau pour la livraison de petits colis.

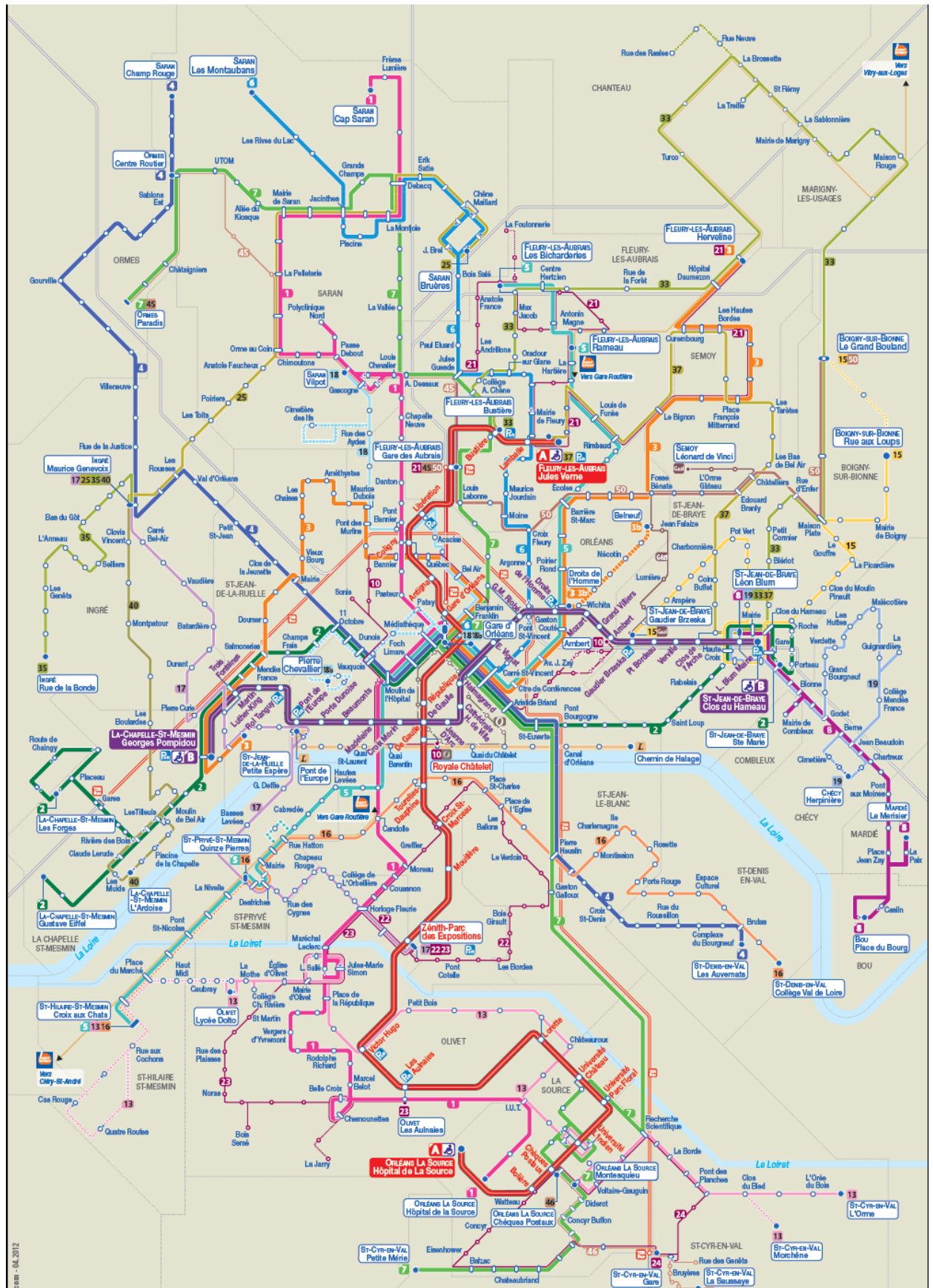
Réguler et fluidifier le trafic routier

L'Agglomération poursuivra l'évolution du poste central de régulation du trafic (PCRT) et des contrôleurs de feux en vue de l'amélioration du fonctionnement des carrefours sur les axes principaux (coordination, ondes vertes, prise en compte des bus...).

Evaluer les actions dans le domaine des déplacements

L'évaluation du PDU a été engagée en 2013. Selon les conclusions qui interviendront début 2015, la révision du PDU pourrait être engagée pour réaliser les ajustements nécessaires. Elle permettrait de disposer d'un nouveau document de planification à jour, d'intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires et d'assurer la coordination avec les autres documents de planification en cours de révision, notamment SCOT, PLH et PPA.

La ligne B, mise en service à l'été 2012, fera également l'objet d'une évaluation « bilan LOTI ».



LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
(en M€)

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MOBILITE HORS RESEAU TAO	2,000	0,470	0,166	1,166	0,066	0,066	0,066
PCRT - Information sur le trafic	0,400	0,070	0,066	0,066	0,066	0,066	0,066
Etudes (PDU/Frêt/AdAp)	0,500	0,400		0,100			
Développer la desserte ferroviaire (dont Orléans – Châteauneuf)	1,100		0,100	1,000			
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	58,600	18,035	16,495	5,840	5,990	6,290	5,950
Amélioration attractivité bus	17,650	0,350	3,590	3,390	3,390	3,540	3,390
priorité feux	2,200	0,250	0,390	0,390	0,390	0,390	0,390
aménagements voiries	2,500		0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
maillage chronobus	12,000		2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
amélioration confort et visibilité pour les voyageurs	0,950	0,100	0,300	0,100	0,100	0,250	0,100
Améliorer l'information voyageurs	0,450	0,350	0,100				
Lutte contre la fraude	0,200	0,200					
PROJET INTERIVES - ouverture gare à l'ouest	12,500	12,500					
Mise en accessibilité réseau bus	2,500	1,000	1,500				
Maintien du patrimoine	14,040	2,435	2,205	2,200	2,400	2,400	2,400
sécurisation Ligne A	3,000	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
travaux Tram	5,680	0,850	0,850	0,845	1,045	1,045	1,045
travaux Bus	0,360	0,25	0,022	0,022	0,022	0,022	0,022
Plan pluriannuel courant	5,000	0,835	0,833	0,833	0,833	0,833	0,833
Intermodalité P+R	1,000	0,200	0,100	0,250	0,100	0,250	0,100
Etudes Nouvelle station Larry -et extension du réseau	0,260				0,100	0,100	0,060
Provision désordres ligne A	10,000	1,000	9,000				
BUDGET ANNEXE Parking	0,600	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100

Une somme d'environ 2 M€/an est consacrée aux travaux d'entretien des lignes de tramway.

La DSP transport constitue la majeure partie du budget que l'Agglomération consacre aux déplacements (env/ 51M€/an). Actuellement confié à Keolis, le contrat arrivera à échéance fin 2018. Le parking de la gare des Aubrais restera autofinancé par les recettes qu'il génère. Enfin, le marché Vélo+, confié à Effia, arrive à échéance début 2017.

Afin de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, l'AggLO sera particulièrement vigilante sur la maîtrise des coûts de ses contrats, ainsi que lors de leur renouvellement.

V. La gestion des déchets

L'ensemble des réalisations, et notamment l'importante réorganisation des circuits de collecte, du mandat précédent a permis :

- **l'atteinte des principaux objectifs fixés :**
 - sous l'angle financier avec la consolidation du grand équilibre en fin de mandature (excédent de financement),
 - sous l'angle des performances avec la progression du tri (réorganisation des collectes de 2010/2011 et réhabilitation du centre de tri) ;
 - sous l'angle de l'amélioration des services rendus avec les collectes mises en place (porte à porte sur le tri, dispositifs enterrés, collecte des déchets verts, réhabilitation de la déchetterie Nord).
- **de disposer encore de marges de manœuvre résiduelles** pour agir durablement en réduction des quantités de déchets, pour ajuster plus encore le niveau des services aux besoins des usagers en réduisant les coûts de gestion, et pour améliorer le service rendu au sein des déchetteries.

Face à ces constats et en adéquation avec les contraintes financières, les actions et projets proposés sur la compétence Gestion des déchets visent à répondre aux quadruples objectifs :

- **conserver un budget équilibré** durablement sans hausse de fiscalité pour les ménages ;
- **s'attacher à des réponses de proximité** avec des services plus ajustés aux besoins ;
- **améliorer corrélativement les performances environnementales** ;
- **développer des emplois locaux**, en lien avec les partenariats de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Dans ces optiques, il s'agit :

1. **De poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction** des déchets et de changement de paradigme avec les logiques de réemploi et d'économie circulaire solidaire ; les produits / déchets / tonnes ne transitant pas par le circuit traditionnel de gestion participent en effet à des circuits vertueux tant socialement, environnementalement qu'économiquement ; des actions variées à décliner qui exigent une efficace politique de communication et pour certaines une véritable synergie avec les compétences emploi et développement économique :
 - construire à l'échelle du territoire un véritable schéma territorial du réemploi avec l'ESS pour créer de l'emploi (potentiellement près de 35) et générer une dynamique solidaire (permettre à des personnes disposant de peu de moyens de s'équiper à bas prix), alliant aires de réemploi en déchetteries, collecte sur appel à domicile des encombrants, et création de recycleries en s'appuyant sur les acteurs en place ; cela reposera et exigera :
 - des recherches de recettes extérieures dédiées (éco-organismes, fonds européens, région, ...) ;

- des montages de marchés publics de services en substitution des collectes existantes ;
- un véritable accompagnement en transversalité entre les compétences Emploi et Gestion des déchets.
- mettre en œuvre une politique d'économie circulaire « solidaire », pour agir sur le développement local (création d'emploi) et améliorer notre empreinte environnementale, par exemple en re-crédant une filière de transformation du pain ou en définissant de nouveaux débouchés pour différents types de déchets (cartons papiers, films plastiques, ...) afin que les déchets des uns soient les ressources des autres ;
- développer encore les composteurs et le réflexe compostage en agissant sur la qualité des pratiques par des actions de sensibilisation et d'accompagnement ;
- réduire la toxicité des déchets et conseiller sur les achats éco-responsables ;
- renforcer le réseau des bornes textiles sur le territoire en définissant un objectif d'implantation de 165 points d'ici à 2017 pour viser un objectif de 1000T/an d'ici 2020 ; cela reposera sur un maillage développé à l'échelle des 22 communes et permettra la création d'emplois locaux (collecte, tri, revente) ;
- améliorer le taux d'équipement en stop-pub en diffusant massivement les autocollants, avec un nouvel objectif de 50% d'équipement (soit plus de 1400 tonnes détournées) ;
- poursuivre le travail de sensibilisation engagé auprès du grand public sur le gaspillage alimentaire et soutenir les initiatives locales sur le thème (établissements scolaires, restauration collective, restauration traditionnelle).

2. D'améliorer et ajuster les services rendus aux usagers, avec :

- des fréquences de collecte plus adaptées et réduites, pour tendre vers une organisation des collectes toujours plus efficiente avec une exigence affirmée de sécurisation des tournées (pour les usagers comme les agents) ; forts des constats en matière de taux d'utilisation du service par les usagers et de dimensionnement des tournées, il s'agira de réduire les fréquences :
 - pour les déchets ménagers résiduels (DMr), de 3 à 2 ramassages hebdomadaires ou de 2 à 1, partout où cela est techniquement envisageable ;
 - pour les déchets sélectifs, de passer à un ramassage par quinzaine (et non plus par semaine) sur les zones disposant d'une fréquence hebdomadaire en DMr ;
- des modes de collecte harmonisés sur le verre, avec un dispositif renforcé sur l'ensemble du territoire ; il s'agira :
 - de généraliser la collecte du verre en apport volontaire en modifiant ainsi les collectes en porte à porte existantes sur 6 communes ;
 - de soutenir spécifiquement cette collecte avec un parc développé et un maillage plus pertinent, en visant un ratio d'une colonne pour 435 habitants ;

- des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour mieux répondre aux besoins : végétaux en porte à porte (public restreint), encombrants sur appel (réemploi), cartons, verre, papiers de bureaux vers les professionnels ;
- des dispositifs de collecte différenciés (colonnes enterrées) en veillant à limiter les déploiements associés aux réhabilitations ou créations de quartiers et à privilégier les requalifications d'espaces publics engagés par les communes (flux verre principalement) ;
- des réponses propres à l'intra boulevard orléanais pour améliorer la qualité des espaces publics tout en développant le respect des règlements et les gisements sélectifs captés ;
- des déchetteries aux fonctionnalités notablement améliorées, en réhabilitant certains sites dans leur ensemble et en mettant en conformité réglementaire par la même ; il s'agit également d'apporter de nouvelles solutions avec une approche différenciée des végétaux pour désengorger les sites existants ;
 - dans ce cadre, les études porteront dès 2015 sur les sites présentant des disponibilités foncières adjacentes, soit les déchetteries ouest (Ingré) et est (Chécy) ;
 - une réflexion particulière sera conduite pour le site sud ouest (Orléans) en lien avec les contraintes propre à la zone inondable, avec les possibilités offertes par un repositionnement plus global des activités de la direction et encore avec celles associées aux réflexions d'aménagement de la commune d'Orléans sur ce Val Ouest ;
 - les mises en conformité réglementaires et fonctionnelles veilleront à répondre aux exigences sur les gardes corps, l'éclairage, les locaux pour les déchets dangereux ou encore les moyens dédiés aux gardiens des sites et à la sécurisation (vandalisme, récupération).

3. De veiller à des exutoires de traitement (UTOM en particulier) adaptés aux flux entrants et aux dispositifs contractuels réévalués avec un objectif d'économies conséquentes sur une prochaine Délégation de Service Public. Des études de faisabilité viseront ainsi à envisager un réaménagement du bâtiment Tri et également les modalités de modulation du fonctionnement de l'unité d'Incinération.

Il demeure envisagé de mettre en œuvre, en cohérence avec les services plus adaptés proposés aux professionnels, un véritable dispositif de redevance spéciale qui pourrait alors légitimement accompagner les performances de gestion et de tri des professionnels, et la politique d'exonération de la TEOM.

La cohérence de ces actions coordonnées repose sur **le compromis entre la recherche d'une efficacité toujours plus marquée dans l'organisation des collectes (économies), le développement de services particuliers (proximité / performances) et des investissements pour garantir l'évolution des équipements (proximité / performances).**

Le schéma proposé permet de maintenir l'équilibre financier de cette politique en fin de mandat.

La perspective éventuelle d'une fusion des services Déchets et Propreté au sein d'une entité unique ou celle de la mutualisation entre activités pour des réponses plus coordonnées devra s'attacher à répondre prioritairement aux objectifs de qualité du service rendu, de réactivité dans les réponses et donc de proximité avec l'utilisateur. Cela exigera de repenser tant l'organisation des services, que l'articulation des politiques publiques et la gouvernance politique associée.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en M€)

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GESTION DES DECHETS	16,130	2,951	4,045	3,161	2,299	1,981	1,693
Actions de prévention (composteurs, ressourcerie, ...)	0,293	0,045	0,050	0,048	0,050	0,050	0,050
Acquisition Bacs roulants	1,900	0,400	0,700	0,200	0,200	0,200	0,200
Acquisition Colonnes aériennes / enterrées – et aménagement des points de collecte (dont sécurisation)	3,795	1,125	0,850	0,600	0,450	0,400	0,370
Renouvellement / Rationalisation Parc véhicules - collectes - grosses réparations	4,021	0,440	0,739	0,890	0,858	0,679	0,415
Déchetteries - extension - rénovation sites existants	5,021	0,741	1,506	1,223	0,541	0,452	0,558
Travaux UTOM	0,500	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	
Travaux de bâtiments exploitation - aménagement sites existants (autres codes gestionnaires)	0,600	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100

Les dépenses de **fonctionnement** de la compétence, en intégrant les dépenses de personnel et les charges indirectes, s'élèvent actuellement entre 29 et 30 M€/an.

Complémentairement aux dépenses de fonctionnement propres aux activités de la régie et aux actions spécifiques complémentaires (prévention, sensibilisation, études, ...), cela recouvre principalement :

- les dépenses de traitement issues des filières de l'UTOM (incinération, tri, mâchefers) pour environ 11,7 M€/an ;
- les dépenses d'exploitation des déchetteries et de traitement des déchets des services municipaux pour environ 4,5 M€/an ;
- l'ensemble des prestations externalisées de collectes et autres dispositifs associés pour environ 4,2 M€/an.

VI. Les infrastructures

Un objectif pour 2017 : la transformation de notre structure

L'étape d'échange de voiries levée, la hiérarchisation du réseau viaire sera clarifiée, ce qui permettra d'aborder plus sereinement la transformation de notre structure dans laquelle l'ensemble de la voirie devient communautaire. En matière d'infrastructures, 2017 constituera donc une grande évolution qui préfigure la nécessité d'une redéfinition des enveloppes budgétaires et des méthodes de travail entre l'agglomération et les communes à cet horizon. Il s'agira en effet de construire un fonctionnement qui permette équité, proximité, réactivité tout en conservant une vision globale et un effort particulier sur les voiries structurantes et les ouvrages d'art. La sécurité et le confort des usagers doivent rester au centre des projets d'infrastructures.

Les principes généraux guidant les opérations d'investissement et de fonctionnement définies lors du précédent mandat restent ainsi applicables :

- les grands axes devront être traités avec un souci d'homogénéité des caractéristiques de la voie (gabarits, bordures, candélabres, stationnement, aménagements qualitatifs, continuités cyclables...) afin d'éviter un séquençage excessif donnant l'impression que le niveau qualitatif varie en fonction des frontières communales ;
- sur les autres axes, et dans la mesure où cela ne viendrait pas contourner l'objectif précédent, les communes pourront, par le versement de fonds de concours à l'Agglomération, financer des prestations qualitatives supérieures au standard de travaux qui sera fixé par l'AgglO.
- L'ensemble des opérations d'infrastructures de l'Agglomération prendra en compte les problèmes de continuités cyclables et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores ;
- Le principe de mise à disposition gratuite à l'agglomération du foncier détenu par les communes et nécessaire à la réalisation d'une infrastructure est également réaffirmé. Ce foncier est incorporé au domaine public routier de la commune à l'issue des travaux.

A noter qu'un effort de prise en compte des coûts ultérieurs d'entretien devra être fait dès la définition des projets d'aménagement, et chiffré autant que possible par les maitres d'œuvre : choix de matériaux sobres, soin apporté au choix des projets paysagers, limitation du recours à l'arrosage automatique, réflexion sur l'éclairage public, etc. Des solutions comme l'éclairage uniquement des trottoirs et pistes cyclables, ainsi que prévu sur la liaison RD2020-RD97, pourront être développées, notamment sur les voiries périurbaines et dans les quartiers.

Les principes relatifs à l'entretien des voiries

L'entretien des voiries constitue une dépense obligatoire des gestionnaires de voirie. L'AggLO porte une attention toute particulière au niveau d'entretien de ses infrastructures, afin de garantir un service optimal à l'utilisateur.

Néanmoins, comme toutes les collectivités, l'AggLO cherchera à optimiser ses dépenses de fonctionnement. Le programme pluriannuel de fonctionnement vise ainsi, à périmètre constant :

- à maintenir les dépenses liées à l'entretien des chaussées et des équipements de sécurité (notamment les feux tricolores) ;
- à maintenir les dépenses liées à l'entretien des ouvrages d'art ;
- à diminuer sensiblement les dépenses liées à l'entretien des espaces verts. Ceci passe par une redéfinition des niveaux d'entretien et une meilleure prise en compte de la biodiversité des bords de route (diminution du nombre de tontes, augmentation des surfaces gérées en prairie...)
- à contenir, voire diminuer les dépenses liées aux fluides (eau et surtout électricité) : une enveloppe d'investissement est ainsi prévue pour l'éclairage public, dans le but de changer le matériel trop énergivore, de financer des investissements permettant la diminution des consommations (horloges astronomiques, variateurs d'intensité, etc.). Des solutions innovantes en termes de montage juridique et financiers pourront également être recherchées. Cette action sur l'éclairage public aura en outre un impact favorable sur la faune nocturne, favorisant ainsi la biodiversité.

Une réflexion sera conduite sur les pistes d'économies, les niveaux de services à prévoir en fonction de la nature de la voie (standards d'entretien) et les orientations à prendre pour diminuer au global les dépenses de fonctionnement sans pour autant dégrader la qualité de service.

Les communes qui le souhaitent pourront intervenir :

- soit gratuitement en régie si elles veulent conserver la maîtrise complète de l'entretien des espaces verts sur leur territoire
- soit en assurant directement et à leur charge les interventions en complément des prestations assurées par l'AggLO lorsqu'elles souhaitent un niveau d'entretien esthétique plus poussé dépassant la simple intervention d'un gestionnaire de voirie.

DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES POUR AFFIRMER LA LISIBILITE DE LA TRAME VOIRIE DE L'AGGLOMERATION

Un programme de soutien aux opérations communales fort

L'enveloppe annuelle dédiée aux opérations de soutien aux communes passera de 0,6M€ à 0,9M€. En effet, ce programme sera l'occasion pour les communes et l'AggLO de prioriser leurs choix avec la détermination de nouveaux critères notamment en rapport avec le développement économique et l'état des réseaux d'assainissement.

La poursuite d'un programme d'entretien des ouvrages d'art à hauteur des enjeux

Outre la poursuite de l'entretien d'ouvrages d'art des deux collectivités ville d'Orléans et Agglo, le mandat sera l'occasion d'élargir le champ d'investigation au patrimoine des ouvrages de l'ensemble des communes de l'Agglo. Un travail spécifique d'expertise de recensement sera engagé avec toute commune volontaire notamment pour l'élaboration des inspections détaillées périodiques (IDP) obligatoires tous les 6 ans.

Plusieurs autres ouvrages d'art tels que les ponts de l'Europe ou Thinat, nécessitant quant à eux un suivi obligatoire tous les 3 ans, font l'objet de travaux conformément aux prescriptions d'ores et déjà connues, il s'agit de la couche de roulement (pont de l'Europe) et de travaux d'étanchéité (pont Thinat).

Enfin le pont Cotelte, dont les restrictions de circulation sur l'ouvrage sont extrêmement contraignantes pour tout trafic (PL et bus interdits), fera l'objet d'une reconstruction. L'état de cet ouvrage, sous surveillance annuelle depuis plus de 10 ans, nécessite d'importants travaux. Cet axe de circulation majeur entre la RD 2020 et l'avenue Gaston Galloux dessert l'ensemble de la zone d'activités des Montées. Sa reconstruction devrait permettre de délester une petite partie du trafic passant aujourd'hui par le carrefour de Verdun.

DES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

Au sortir de chaque saison hivernale, la voirie communautaire supportant une part importante du trafic routier de l'agglo nécessite des interventions parfois très importantes en fonction de l'intensité et de la durée des périodes de gel. De plus, le vieillissement des équipements de plus de 80 carrefours à feux tricolores nécessite une enveloppe annuelle dédiée à ce poste permettant la réfection complète d'au moins un carrefour par an.

LA POURSUITE ET LE DEVELOPPEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES

Outre la réalisation systématique d'itinéraires cyclables, en accompagnement de chaque programme de voirie qu'il soit neuf ou en réfection lourde, un programme spécifique adapté sera mis en œuvre.

En effet, la majeure partie du RICIC (Réseau d'Itinéraire Cyclable d'Intérêt Communautaire) a été réalisée. Néanmoins, une étude menée en 2013 a identifié un certain nombre de points noirs. Ils seront traités en priorité (franchissement du pont George V...).

Toujours issus de cette étude, seront déterminés des programmes d'itinéraire visant à poursuivre les continuités principalement à proximité de pôles générateurs (collèges, lycées, équipements sportifs...) mais aussi à usage de loisirs à l'image de la coulée verte reliant le centre-ville d'Orléans à la Sologne en passant par Olivet.

2) L'axe RD 2020

Dès 2012/2013, l'AUAO a proposé un cadre de réflexion visant à ouvrir le champ d'une prospective urbaine sur l'axe RD 2020 Nord en proposant un traitement des parties publiques et des premiers fronts bâtis privés.

Pour cette principale entrée de ville avec un trafic allant de 20 à 50 000 VL/jour en fonction des tronçons, plusieurs opérations de requalification tant sur la partie nord que sud ont été réalisées.

Aujourd'hui, l'objectif prioritaire est d'afficher un traitement de l'ensemble de l'axe afin de réellement changer l'image « désastreuse » notamment en venant du nord de l'Agglo. Pour ce faire, au-delà des études d'axes qui seront lancées (réalisées en partie pour le sud), il s'agira de programmer les opérations de traitement de l'ensemble de l'espace public. Ce travail se fera en lien avec les communes et les propriétaires privés pour tout ce qui concerne les différents supports de publicité (panneaux d'affichage). Ces opérations ne pourront se dérouler qu'en fonction du rythme de développement d'opérations majeures « Quelle », « Chatonnerie », dont les programmes pourraient largement influencer et impacter les aménagements projetés (création de rond-point...). De même, les entrées de parcs sur la RD 2020 sud feront l'objet d'un traitement qualitatif.

En tout état de cause, l'objectif recherché doit être d'assurer une fluidité à l'ensemble du trafic amené à se développer dans ces secteurs tout en maintenant une qualité urbaine au service des activités commerciales bordant cet axe.

D'autres axes, aujourd'hui certes moins structurants que les précédents, feront l'objet de travaux ou d'études. Bien sûr la priorité sera donnée à l'achèvement du boulevard de Châteaudun dont les 2 premières tranches ont été réalisées sur les 2 précédents mandats. Une fois les travaux d'assainissement achevés, le tronçon sur la rue des Murlins/rue de la Gare viendra terminer le travail engagé.

Une seconde priorité sera donnée au faubourg Saint Vincent dans sa partie sud jusqu'au boulevard Marie Stuart, après travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens des concessionnaires.

De même, la RD 2157 pour laquelle des travaux ont été réalisés sur le mandat 2002-2008 (ORMES et 1er tronçon sur INGRE...) doit être prise en compte ; en accord avec la commune, les travaux n'ont pas été retenus sur le mandat 2008-2014 compte tenu de la priorité donnée à la réalisation de la 2^{nde} ligne de tram. Pour permettre la continuité sur cet itinéraire, l'Agglo réalisera le tronçon Moulin Choix / Le Grand Orme en fonction des résultats d'appel d'offres, le dernier tronçon pourrait accompagner le développement des Terres Blanches.

Par ailleurs, d'autres opérations telles que le boulevard Mendès France à Saint-Jean-de-la Ruelle sont en cours de chiffrage dans la perspective de la prise en compte de certains tronçons.

Le financement par l'Agglo de ces opérations pourra être accru des marges de manœuvre financières se trouvant dégagées à l'issue de la négociation du contrat 4 G avec le Conseil régional.

Le développement du quart nord ouest

Même si aujourd'hui, aucun tracé définitif n'a été retenu pour la réalisation du futur échangeur autoroutier Nord, le développement économique de certains secteurs (aux franges de l'Agglo) pourrait nécessiter la modification ou la création de nouveaux axes routiers. L'échéance de mise en service de ce projet autoroutier n'étant pas inférieure à environ 6 à 8 ans compte tenu des délais de procédure et de travaux, il sera indispensable d'étudier a minima des solutions alternatives pouvant permettre de répondre à la demande économique de ce secteur fort en activités logistiques générateur de flux poids lourds important. Toutefois, d'autres partenaires, le Département en l'occurrence, qui développe une zone d'activités sur Gidy, doit réaliser pour 2017 un bouclage de voirie qui doit sensiblement améliorer la desserte de cette zone en offrant une nouvelle possibilité de raccordement.

Le lancement d'études structurantes

La révision du SCOT et le travail en Interscot avec les 3 Pays voisins doit être l'occasion pour l'Agglo de relancer les questions liées à la réalisation d'un contournement de l'Agglo. En effet, outre la question du franchissement de Loire, plusieurs nouveaux axes pourraient se trouver en limite voire hors agglo. Il semble opportun, au moment où les différentes structures lancent ce travail de réflexion, d'aborder ces questions pour tenter d'y apporter des réponses coordonnées

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
INFRASTRUCTURES	50,370	8,275	6,400	10,150	8,845	11,400	5,300
•Voies structurantes :							
RD2020/RD 97 - Tranche 2	4,670	4,670					
boulevard de Châteaudun : Murlins-rue de la Gare	1,600	0,150	1,450				
RD 2020 - nord et sud	20,000	0,400	0,800	2,800	5,300	7,900	2,800
boulevards et faubourgs	5,000	0,200	1,000	1,000	1,000	1,800	
•Enveloppes pluri annuelles :							
soutien aux communes - fonds de concours	2,700	0,900	0,900	0,900			
travaux entretien ouvrages d'art	1,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200
requalifications de voiries	3,650	0,650	0,600	0,600	0,600	0,600	0,600
itinéraires cyclables	3,000	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
signalisation tricolore/éclairage	1,100	0,100	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200
études - grand contournement	0,400	0,100	0,150	0,150			
études de trafic	1,400	0,055	0,200	0,200	0,545	0,200	0,200
•Ouvrages d'art :							
Réfection ouvrages d'art	1,650	0,350			0,500		0,800
Pont Cotelte à Olivet	4,000		0,400	3,600			

Les dépenses de **fonctionnement** pour cette politique publique sont évaluées à 4,5 M€/an ; ces crédits sont consacrés pour l'essentiel :

- A l'entretien des chaussées
- Aux équipements de voirie
- A l'entretien des espaces verts
- Aux fluides
- A l'exploitation

Reconduite et conclue pour les années 2013 et 2014, la MADS ville d'Orléans/AgglO en matière d'infrastructures voirie et tramway sera poursuivie sur les années 2015-2017 sur des périmètres sensiblement équivalents.

En effet, l'impact de la nouvelle gouvernance et le travail collaboratif avec l'ensemble des communes pourrait amener à des adaptations des missions actuelles qui pourraient s'élargir. Ce travail sera la préfiguration de la transformation en entité unique et il conviendra de mettre à profit ces 2 années pour permettre une transition facilitée en travaillant au maximum et le plus rapidement possible à une territorialisation des actions en matière de traitement de l'espace public.

VII. L'assainissement

Le renforcement de la politique Eaux pluviales

Lancé en 2005, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) de l'Agglo a permis d'établir un programme d'investissements pour limiter, d'une part, les inondations chez les habitants et, d'autre part, les risques de pollution du milieu naturel (Loire et Loiret notamment).

En 2014 une actualisation du SDEP a été lancée pour affiner la stratégie d'investissement à court et moyen terme dans un cadre réglementaire et financier toujours plus contraint.

Le travail a consisté en une analyse des documents stratégiques existants à l'échelle de l'Agglo (SCOT, PLU communaux, Schéma de Développement Economique, ...) ainsi qu'une étude approfondie des principales demandes des acteurs du territoire (communes, usagers, autres collectivités).

Fort de ces éléments qui font ressortir un besoin croissant d'investissements pour lutter contre les inondations et la pollution du milieu naturel, une enveloppe annuelle de 2,5 M€ soit 15 M€ sur le mandat sera affectée aux travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et unitaires.

Cette enveloppe se déclinera sous la forme d'un programme d'investissements annuel préparé en lien avec les communes et qui prendra en compte les dispositions du SAGE. Elle intégrera également un programme de réhabilitation dans le but de préserver la capacité hydraulique et la pérennité des ouvrages existants.

Le maintien de la dynamique engagée sur les réseaux eaux usées

A – Une consolidation de la stratégie de gestion du patrimoine assainissement à moyen terme

La remise à plat des contrats d'exploitation opérée en 2009/2010 a amené à une réorganisation du territoire avec à la clé une rationalisation économique et contractuelle pour l'Agglo.

Le choix de signer en 2010 des contrats d'exploitation de courte durée donne aujourd'hui la possibilité de capitaliser l'expérience acquise pour envisager des scénarios plus ambitieux et plus structurants à moyen terme.

Les exploitants du patrimoine ASN au 1^{er} janvier 2015



Le contenu et les échéances des contrats actuels sont :

Exploitant	Mode de gestion	Station(s) d'épuration	Réseaux et ouvrages des communes	Echéance
Lyonnaise des Eaux	Marché d'exploitation	Ile Arrault		17/07/2015
Véolia Eau	Marché d'exploitation	La Chapelle Saint Mesmin		31/12/2015
Saur	Marché d'exploitation	Chécy Marigny les Usages Chanteau la Treille Chanteau le Berceau	Boigny sur Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny les Usages, Olivet, Saint Denis en Val et Saint Jean le Blanc	31/12/2015
Véolia Eau	DSP		Ormes	31/10/2019

L'organisation des futurs contrats, dont les appels d'offres seront lancés au cours de l'année 2015, se fera autour de 4 axes stratégiques :

1. Technique : réflexion par bassin de collecte et mutualisation des tâches d'exploitation ;
2. Economique : recherche du juste rapport qualité des prestations / prix du service ;
3. Organisationnelle : ajustement du positionnement de la régie et des exploitants privés ;
4. Historique : prise en compte des relations contractuelles historiques entre les communes et les exploitants.

La perspective d'une reprise de la compétence Adduction de l'Eau Potable (AEP) par l'Agglo lors de la transformation de notre structure, la collectivité à s'interroger sur l'opportunité de rechercher des synergies entre les contrats.

B – La phase 2 du projet « chambre à sable » et la construction d'une vision à long terme des investissements à réaliser sur le réseau

La chambre à sable constitue le principal point noir de l'Agglo en termes de déversements d'effluents non épurés au milieu naturel. En 2011, l'Agglo a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à définir les travaux à réaliser sur cet ouvrage structurant. Les conclusions ont permis de définir un plan d'actions en 2 temps.

La phase 1 en cours de réalisation va permettre de réduire les déversements de pollution au milieu naturel (-60% en volume) via un marché de travaux de 2,5 M€. Ces travaux se termineront courant 2015.

L'impact réel des améliorations apportées ne sera mesurable qu'après une année complète d'observation du fonctionnement du nouvel ouvrage et de son bassin versant. Des campagnes de mesures seront ainsi menées en 2017 pour quantifier les résultats obtenus.

Les données collectées permettront d'abonder les cahiers des charges relatifs à l'étude de faisabilité et à la maîtrise d'œuvre qui préciseront les caractéristiques du (des) ouvrages à réaliser en phase 2 pour laquelle une somme de 9,3 M€ est prévue. Ce projet sera mené dans la seconde partie du mandat.

Afin de bonifier les travaux sur la chambre à sable et se doter d'une vision prospective sur ses investissements, l'Agglo lancera en 2016 un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

Ce document de planification permettra de sécuriser les chaînes de transfert jusqu'aux stations d'épuration, à partir d'une priorisation des travaux sur les 20 prochaines années. Il intégrera également un zonage à l'échelle des 22 communes qui permettra de délimiter les zones à viabiliser et celles à maintenir en assainissement non collectif.

C – La poursuite des réhabilitations et des extensions sur les réseaux eaux usées

Afin d'assurer la pérennité des réseaux communautaires et optimiser la qualité du service rendu aux usagers, plus de 2,5 M€/an sont inscrits pour des travaux sur le patrimoine assainissement.

Le montant est ventilé entre les interventions lourdes (extension, mise en séparatif, remise en état), les réhabilitations courantes et les extensions ponctuelles. Ces dernières sont le plus souvent le résultat d'une ouverture à l'urbanisation de terrains à proximité des réseaux dans les communes périurbaines.

L'ensemble de ces travaux est réalisé à la demande des communes ou à l'initiative de l'Agglo après un diagnostic mettant en exergue une fragilité majeure d'un ouvrage.

D – L'actualisation du règlement d'assainissement

Le règlement d'assainissement définit les conditions et modalités régissant les rejets dans les réseaux. Ce document, opposable aux tiers, régit l'ensemble des relations contractuelles techniques (condition de raccordement), juridiques (contrôle de conformité) et financières (facturation) entre les particuliers ou les industriels et la collectivité.

Le règlement actuellement en vigueur a été approuvé au Conseil de Communauté du 11 juillet 2002.

A l'heure où le périmètre de la compétence est maîtrisé et que de nouveaux enjeux ont émergé, il semble pertinent d'engager la mise à jour du règlement assainissement à partir de 2015.

L'actualisation de ce document sera l'occasion pour l'Agglo de s'interroger notamment sur :

- Les modalités de facturation des industriels ;
- L'utilisation des techniques alternatives pour la collecte des eaux pluviales de voirie ;
- Le traitement des demandes d'urbanisme.

E – L'optimisation de la relation à l'utilisateur dans le cadre de la facturation assainissement

La part variable de la facture d'assainissement est déterminée en fonction du volume d'eau potable consommé par l'utilisateur. Ces données sont gérées par les gestionnaires de l'eau potable qui assurent la relève des compteurs et la mise à jour de la base de données des usagers pour leur propre compte.

Les modes de gestion du service de l'eau potable étant très hétérogènes sur le territoire de l'Agglo, la facturation de l'assainissement est très différente d'une commune à l'autre. Selon les contrats communaux ou intercommunaux (syndicat), les conventions entre l'Agglo et les communes ou les accords entre l'Agglo et les délégataires, la facture peut être émise par un délégataire, une commune ou encore l'Agglo.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur autour de sa facture d'assainissement, l'Agglo va engager un travail de concertation et de coordination avec les communes membres.

F – Travailler sur un processus linéaire de reprise de la compétence eau potable en concertation avec les communes

En 2001 lors du transfert de compétences, les communes ont conservé la compétence eau potable avec des stratégies de gestion propre à chaque territoire, alors que les politiques assainissement et eaux pluviales ont été mutualisés à l'échelle de l'Agglo.

A l'heure où se dessine la perspective d'une transformation en entité unique, il convient d'envisager un processus de réflexion avec les communes pour faciliter le transfert de cette future compétence.

La première étape du travail à engager pourrait prendre la forme d'un diagnostic des modes de gestion et contrats existants sur la base des informations mises à disposition par les communes.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en M€)

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL EAUX PLUVIALES :	3,000	0,500	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
•Travaux sur réseaux séparatifs		0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	60,000	8,100	8,825	10,300	7,900	8,000	16,875
Travaux eaux pluviales sur réseau unitaire	12,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Chambre à sable - Tranche 2	9,300			0,050	0,100	0,150	9,000
travaux stations épuration	3,500	0,500	0,600	0,600	0,600	0,600	0,600
autosurveillance	4,500	1,000	0,600	0,650	0,700	0,750	0,800
branchements et extensions	3,000	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500
matériel réseaux	6,450	1,150	1,150	1,150	1,000	1,000	1,000
travaux réhabilitation courante	7,500	1,250	1,250	1,250	1,250	1,250	1,250
travaux eaux usées	6,700	1,200	1,100	1,100	1,100	1,100	1,100
ADELIS	2,500		0,150 0	2,3500			
autres dont modélisation du réseau	2,350	0,200	0,375	0,450	0,450	0,450	0,425
gros entretien locaux exploitation	1,300	0,300	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200
schémas directeurs	0,900		0,900				

Le coût d'exploitation des 3 stations d'épuration représente un des principaux postes de dépenses de **fonctionnement** sur le budget annexe ; par ailleurs, la nouvelle organisation contractuelle pourra modifier la section de fonctionnement en fonction du scénario retenu. Au total, les dépenses de fonctionnement devront rester maîtrisées à hauteur de 15 M€/an sur la période.

VIII. Les fonctions support

Les modalités de poursuite de la mutualisation avec l'ensemble des communes volontaires :

L'objectif d'étendre la mutualisation des services fonctionnels à l'ensemble des communes volontaires est un axe majeur de la nouvelle gouvernance. La décision de mutualiser les services fonctionnels est une action volontaire de l'Agglo et des 22 communes.

De 2015 à 2020, cet objectif sera poursuivi dans le respect de l'accord de méthode défini dans le schéma de mutualisation. Il pourrait être envisagé de :

- proposer une organisation adaptée aux besoins des communes,
- systématiser le dispositif des biens partagés, dans un objectif de baisse du coût marginal à la charge de chaque collectivité liée au nombre de collectivités utilisatrices (sous réserve d'un raccordement fibre ou radio préalable),
- individualiser pour chaque collectivité les missions de pilotage stratégique,
- regrouper les services mutualisés en un même lieu, afin de dégager les synergies,
- mettre en œuvre de façon coordonnée, les actions de communication interne à chaque collectivité dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

1 - Une politique Ressources humaines dynamique

Au-delà, et en lien avec les éléments d'organisation liés à la nouvelle gouvernance, l'agglo poursuivra sur le mandat 2014-2020 une politique active et dynamique en matière de ressources humaines.

Cette politique sera coordonnée avec les autres communes dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Elle est fondée sur les éléments suivants :

Un climat social serein

La mise en œuvre de la nouvelle organisation doit s'effectuer dans un climat social serein. Il convient de garantir un dialogue social de qualité, piloté par la direction des ressources humaines, avec les partenaires sociaux qui seront élus par les agents lors des élections professionnelles du 4 décembre prochain.

Pour ce faire, outre les concertations régulières entre les élus communautaires et les représentants du personnel, une charte sur le dialogue social a été adoptée par les membres du comité technique.

Cet accord a pour objectif de donner de la transparence et de la lisibilité sur les modalités de négociation et de participation des agents et des organisations syndicales. Il constitue un cadre commun à l'ensemble des négociations qui seront engagées, pendant toute la durée du mandat, quelle que soit la thématique.

Afin d'harmoniser les processus de négociation et de concertation, cet accord constitue un préalable à toute démarche de rapprochement des services et sera proposé à l'ensemble des structures concernées. Il donne également un cadre partagé aux négociations qui seront engagées lors des étapes de rapprochement des services des collectivités. Ce document prévoit :

- Les thèmes de la négociation
- Le calendrier des négociations
- La méthodologie de la négociation.

Les cadres et les agents seront étroitement associés aux démarches d'organisation.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Elément incontournable de ce mandat, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) va être développée et se positionner sur une dimension intercommunale. Outre le développement des potentiels indispensables à la transformation en entité unique et à la nouvelle gouvernance, seront mis en place :

- Une bourse intercommunale de l'emploi territorial

Cet outil permettra de mettre en réseau et de faciliter la prise de connaissance de tous les postes vacants sur le territoire de l'agglo. Il conviendra de bien définir les modalités de cette bourse afin d'éviter les doublons avec le centre de gestion dont la bourse de l'emploi est une mission obligatoire.

- Un observatoire de l'emploi territorial

Cet outil, élaboré en lien avec le CNFPT, permettra aux communes de connaître l'évolution de l'emploi sur le territoire de l'Agglo et de faciliter les comparaisons avec d'autres structures.

Outre le suivi des départs, de nombreux outils de GPEC devront se développer sur le mandat. Ils faciliteront le rapprochement des structures et les passerelles entre les collectivités. Les effectifs, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et l'optimisation des organisations restent des enjeux majeurs. Le management par les compétences permet de développer les potentiels et d'assurer une dynamique de carrière à l'échelle du territoire. Cartographier les emplois pénibles, construire des itinéraires, professionnaliser et favoriser la mobilité préventive en concertation avec les responsables concourent à maintenir les agents dans l'emploi.

La mesure des temps

Dans le contexte de cette nouvelle gouvernance, les agents vont être amenés à travailler sur différents projets, parfois au titre d'un projet communal notamment dans le cadre des biens partagés. Afin de mesurer les temps de travail passés par les agents sur un projet spécifique ou auprès d'une commune, un outil de gestion des temps et des activités permettra de connaître ces temps et de les refacturer lorsque cela sera nécessaire.

Le développement personnel des agents

La politique RH assurera le développement personnel des agents. De nombreuses actions sont initiées depuis plusieurs années et seront poursuivies :

- La formation des agents. Outre le développement des compétences des agents et la gestion des formations statutaires, il s'agit de mettre en place un plan de formation mutualisé avec les communes qui le souhaitent sur les années 2016-2020. Il s'agira d'accompagner la nouvelle gouvernance par une politique de formation des cadres et de l'ensemble du personnel pour faciliter le changement. Ce plan de formation partagé devra garantir l'expertise technique, l'efficacité managériale et l'évolution professionnelle des agents.

Ce plan permettra le développement des parcours professionnels des agents afin de leur offrir de véritables opportunités de carrière sur l'ensemble du territoire.

- La politique de prévention des risques professionnels sera définie dans un cadre commun à l'échelle du territoire intercommunal. Il conviendra de renforcer le réseau des préventeurs existants, accentuer les dispositifs de sensibilisation mis en place et favoriser le bien-être au travail en ces moments de modification de structure et d'organisation.

Parmi tous les risques professionnels, l'accent sera maintenu sur les risques psychosociaux.

L'insertion, l'intégration et le maintien de l'emploi des agents

A l'instar de toutes les collectivités, le maintien dans l'emploi est un enjeu prioritaire. L'Agglo participe à l'effort d'insertion des jeunes et recrute chaque année une dizaine d'apprentis au sein des services sur des qualifications diverses. Les diplômes préparés vont du CAP au Master sur des métiers administratifs ou techniques.

Cet effort va être poursuivi sur la durée du mandat et l'axe essentiel sera donné à l'apprentissage.

L'insertion des personnels de l'Agglo et le maintien dans l'emploi sont réaffirmés comme une priorité. Cette action est au cœur de plusieurs politiques : la politique de prévention, la politique de développement des compétences et la gestion de la masse salariale.

Des réponses harmonisées et réfléchies conjointement pourront être proposées aux agents.

Il convient de maintenir le taux de 6% de travailleurs handicapés. Pour cela, le maintien dans l'emploi de toutes les personnes reconnues inaptes à leur emploi sera recherché prioritairement au sein des directions. Un groupe de travail va s'ouvrir en lien avec les communes afin de poser cette problématique à l'échelle du territoire.

La définition d'une politique de gestion des carrières

Depuis 2004, l'AggLO a envisagé sa désaffiliation du Centre de Gestion mais les conditions n'étaient pas requises jusqu'alors. Dès le début du mandat, le choix de se désaffilier a été effectué permettant de créer ses propres commissions administratives paritaires. En définissant son propre calendrier et ses propres critères d'avancement, l'AggLO aura ainsi davantage de souplesse pour la gestion de la carrière de ses agents.

Cela participe à une meilleure transparence sur la gestion des dossiers des agents, les représentants du personnel étant associés de manière plus étroite aux choix établis.

La dynamique de carrière sera poursuivie. Les critères et ratios pourront être harmonisés à l'échelle du territoire.

La stabilisation de la masse salariale

Enfin, ces politiques devront être menées dans le respect des budgets alloués. En effet, pendant toute la durée du mandat, les dépenses de personnel de masse salariale devront être maintenues aux valeurs de 2014. Tous budgets confondus, la masse salariale ne devra pas progresser. Cette stabilisation sera recherchée dans le respect des individus en réfléchissant à une organisation du travail et une rationalisation des moyens humains à l'échelle du territoire pour plus d'efficacité.

2 Une Direction des Finances Mutualisée élargie aux communes volontaires

L'objectif de mutualisation des services fonctionnels de l'Agglo, de la Ville d'Orléans et des communes se traduira entre 2015 et 2020, par la volonté de regrouper progressivement les services et les directions fonctionnelles, à l'image du regroupement opéré dans le précédent mandat avec la création d'une direction des finances mutualisée entre l'Agglo et la Ville d'Orléans.

L'organisation de la fonction financière

A l'Agglomération et à la Ville d'Orléans, la fonction financière s'appuie à la fois sur l'expertise et la spécialisation de l'équipe de la direction des finances mutualisée, ainsi que sur le réseau des responsables administratifs et financiers et des correspondants comptables situés au sein des directions gestionnaires et des satellites (CCAS, ESAD, SIVU des Groues).

La direction de finances mutualisée est structurée en 5 pôles spécialisés :

- Budget, prospective, plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement
- Ressources financières et ingénierie
- Comptabilité générale
- Système d'information Financier, outils et méthodes
- Evaluation, contrôle des satellites et reporting

Lors de la création de la direction mutualisée, a été retenu le principe de mutualiser l'ensemble des pôles, à l'exception du pôle budget (un responsable du budget est affecté à chaque collectivité).

Le périmètre d'intervention de la Direction des Finances Mutualisée

Actuellement, les missions de la direction des finances mutualisée comprennent notamment :

- l'organisation de la fonction financière et l'élaboration des procédures budgétaires et comptables internes,
- l'élaboration d'études et d'analyses permettant d'éclairer les choix stratégiques en matière budgétaire, financière et fiscale,
- le montage financier des projets pour optimiser leur financement (dette, TVA...),
- la formation et l'animation du réseau des comptables des directions gestionnaires
- le contrôle du respect de la réglementation financière et des procédures comptables internes, ainsi que le contrôle financier des satellites et des délégataires.

Le bilan de la mutualisation mise en œuvre à partir de 2008

La mutualisation des directions des finances de la ville d'Orléans et de l'Agglo a permis, progressivement :

- de développer un niveau d'expertise en adéquation avec les projets et la stratégie de chaque collectivité,
- d'harmoniser les procédures dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité comptable,
- de développer le contrôle et l'audit des satellites, dans un objectif de maîtrise des risques

- de moderniser les outils de gestion, de développer l'automatisation et d'initier le projet de dématérialisation comptable de façon globale.

Un projet de mutualisation réussi permet de développer les synergies. Les conditions de réussite reposent essentiellement sur le partage d'un même système d'information, la convergence progressive des procédures et des méthodes, ainsi que sur le regroupement des équipes dans les mêmes locaux.

3 Des ressources et biens partagés

Dans le cadre du projet d'Agglomération 2014-2020, l'objectif est la recherche de l'optimisation de la gestion interne avec une gestion immobilière plus performante, une gestion de flotte automobile rationalisée, un système d'information sécurisé et rénové s'appuyant sur les évolutions technologiques et réglementaires. L'ensemble de ces actions seront réalisées dans une démarche collaborative avec les communes de l'AggLO initiée dans le cadre de la nouvelle gouvernance.

Ainsi les projets proposés consisteront à fédérer les moyens et développer les synergies, notamment :

Le système d'information commun entre l'AggLO et les communes y compris la téléphonie, ayant pour objectif :

- ⇒ la mise en œuvre de la plateforme de services sous la forme des biens partagés,
- ⇒ le développement et le maintien de l'infrastructure centralisée (cloud privé, serveurs, système de sauvegarde, sécurité,...),
- ⇒ la mise en œuvre d'une organisation adaptée au périmètre des services proposés.

Un réseau privé de communication communautaire (basé sur les artères créées sous les lignes A et B du tramway), ayant pour objectif :

- ⇒ l'interconnexion progressive des réseaux des communes et de l'AggLO en privilégiant la fibre optique mais également les moyens de raccordements alternatifs.

Un centre de support utilisateurs commun à l'AggLO et aux communes, ayant pour objectif :

- ⇒ la réalisation du « SVPI » intercommunal et l'uniformisation du poste de travail.

Un schéma directeur mutualisé de dématérialisation AggLO / communes (prenant en compte aussi les besoins spécifiques métiers), ayant pour objectif :

- ⇒ l'amélioration de la gestion de la relation avec le citoyen,
- ⇒ l'apport de solutions aux exigences des partenaires et de l'Etat souhaitant automatiser les échanges avec la collectivité,
- ⇒ l'amélioration de l'efficacité des procédures internes ainsi que le traitement de la donnée par la gestion et l'archivage électronique des documents.

Une stratégie et un schéma de mutualisation des flottes automobiles AggLO / Orléans / communes, ayant pour objectif :

- ⇒ la rationalisation des moyens, pour les déplacements professionnels l'utilisation des modes de transports doux, l'auto-partage et l'usage des véhicules propres (hybrides / électriques).

Une politique de maintenance des bâtiments, ayant pour objectif :

- ⇒ la diminution de l'empreinte écologique en lien avec le Grenelle 2 de l'environnement à mettre en perspective avec les nouvelles compétences et les nouvelles organisations.

Un système d'information géographique communautaire, ayant pour objectif :

- ⇒ le développement du nouvel outil collaboratif partagé entre les communes et l'AggLO.

Ces différents projets sont regroupés en 3 actions principales.

Action 1 : Le système d'information commun

- Mettre en œuvre l'infrastructure pour les biens partagés,
- Développer le réseau informatique communautaire,
- Développer le centre de support utilisateur,
- Elaborer un schéma directeur mutualisé de la dématérialisation,
- Développer le nouveau système d'information géographique.

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire déploie l'organisation de l'intercommunalité au travers de différents dispositifs de mutualisation, que sont les groupements de commandes, les mises à disposition de services et les mises à disposition individuelles. La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales est venue créer le dispositif des biens partagés. La collectivité souhaite développer ce nouvel outil comme une opportunité de rationalisation financière et organisationnelle au profit de ses communes membres.

Afin de réaliser des économies d'échelle, mais aussi de rechercher une convergence des outils et méthodes de travail, l'AggLO souhaite partager des logiciels avec les communes membres qui le souhaitent. Il s'agit donc de développer une plateforme de services logiciels s'appuyant sur un système d'information commun.

Ce système d'information commun sera constitué d'une infrastructure centralisée comprenant les systèmes de serveurs, de stockage et de sauvegarde, d'une plateforme de services logiciels proposant à la fois toutes les fonctions métier mais également les systèmes collaboratifs et transversaux.

Par ailleurs, l'utilisation par les communes de logiciels mis à disposition par l'AggLO supposera le raccordement des réseaux informatiques via une infrastructure propriété de la communauté ou via un réseau d'opérateur. La mise en œuvre de ce raccordement sera prise en charge financièrement par les communes concernées.

La mise à disposition donnera lieu à un paiement par chaque commune utilisatrice en fonction des charges supportées par l'Agglo, en investissement comme en fonctionnement. Ces charges comprendront :

- l'accès à la plate-forme technique mutualisée (participation forfaitaire annuelle) ;
- le stockage, la sauvegarde et la sécurité des données hébergées (paiement annuel en fonction du volume d'espace réservé à la commune, du volume de données sauvegardées et de la strate de population) ;
- l'utilisation du ou des logiciels comprenant les licences et la maintenance (paiement annuel en fonction d'une unité d'œuvre spécifique à chaque logiciel) ;
- les prestations assurées par l'éditeur (remboursement au réel par la commune utilisatrice sur la base des prix du marché passé par la communauté d'agglomération).

Parmi les services logiciels proposés, le Système d'Information Géographique (SIG) aura une place prépondérante avec la mise en œuvre d'un nouveau projet collaboratif et moderne, véritable outil de gestion du territoire et d'aide à la décision. Le déploiement du système d'information géographique permettra à l'Agglo et aux communes de se doter à la fois d'un outil d'aide à la décision pour les élus, d'un outil d'aide à la gestion pour les agents et d'un outil d'aide à la communication pour les administrés.

Action 2 : Une flotte automobile partagée et rationalisée

Concernant les flottes automobiles, il sera nécessaire d'élaborer une stratégie et un schéma de mutualisation comprenant l'utilisation des modes doux, l'auto-partage et l'usage de véhicules propres (hybrides / électriques). La rationalisation des parcs devra conduire à des réductions d'équipements tout en préservant les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions. Le renouvellement des parcs sera entrepris afin de remplacer les véhicules indispensables jugés vétustes et dangereux en termes de sécurité et trop onéreux en termes d'entretien.

En ce qui concerne les véhicules lourds, l'Agglo souhaite engager une réflexion avec les communes sur l'entretien et sur le partage des moyens.

Action 3 : Une gestion de patrimoine

En termes de gestion immobilière et mobilière, les investissements seront consacrés à des actions répondant aux exigences et aux conformités réglementaires pour la sécurité des agents et l'impact sur l'environnement.

Là aussi, une rationalisation sera recherchée avec les communes qui le souhaitent ; un audit de la gestion du patrimoine communal et communautaire sera entrepris afin de définir une stratégie de gestion la plus adaptée possible.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en M€)

PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT	2015-2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Systèmes d'information	4,000	1,230	0,660	0,920	0,745	0,445	
Schéma informatique mutualisé - dématérialisation - logiciels partagés	3,000	1,230	0,410	0,670	0,495	0,195	
Travaux bâtiments - réorganisation - patrimoine	1,000		0,250	0,250	0,250	0,250	

4 Une mutualisation intercommunale des achats publics

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, agir sur le levier des achats afin d'optimiser la dépense publique est incontournable.

Réaliser des économies est possible en jouant sur les volumes ou en définissant mieux les besoins. Les acheteurs doivent se professionnaliser et ne plus envisager les achats comme un seul acte juridique.

La politique « achats » sera d'autant plus efficace si elle se développe dans le cadre d'une mutualisation intercommunale en complément des centrales d'achat existantes auxquelles l'Agglo et certaines communes adhèrent telles qu'Approllys.

Deux actions principales sont identifiées :
L'élaboration d'un diagnostic intercommunal

Le préalable indispensable à toute réflexion sur les achats est l'élaboration d'un diagnostic. Celui-ci implique une revue des processus, une cartographie des dépenses et la définition d'une nomenclature adaptée.

La professionnalisation des achats à l'échelle intercommunale

La première étape consiste en l'élaboration de la politique et de la stratégie achats commune. Grâce à la cartographie des achats et à la définition d'une nomenclature adaptée, il sera possible de définir les enjeux et prioriser les catégories d'achats, d'élaborer un plan d'achats mutualisés annuels et/ou pluriannuels et de choisir les outils de mutualisation des achats les plus pertinents (groupements de commande, mise à disposition de biens communautaires ou recours aux centrales d'achats).

La politique et la stratégie d'achats sera accompagnée d'une réflexion sur l'aspect organisationnel. La mutualisation dans ce cadre aura pour objectif de **regrouper les services des communes et de l'Agglo** (quand ils existent), tout en répartissant les compétences. En effet, la compétence « achats » devra permettre la mise en place de la transversalité et la recherche de la performance (maîtrise des coûts et de la qualité de l'approvisionnement), alors que la compétence « marchés publics » sera garante de la sécurité juridique.

La réflexion sur l'aspect organisationnel sera complétée par la recherche **d'une mutualisation des outils et des méthodes**. Les outils informatiques (logiciels marchés, système d'information achats ou plateforme de dématérialisation des marchés) devront faire l'objet d'une mutualisation. La mesure de la performance achats nécessitera la définition d'indicateurs partagés. Enfin, un plan de formation des acheteurs et la création d'un réseau « référents acheteurs » contribueront à la professionnalisation des achats (définition du besoin, capacité à négocier, gestion de la relation fournisseur), et plus généralement, favoriseront la recherche de la performance (économie, développement durable...).

IX. Les partenaires du Projet d'Agglomération

Au-delà de la nouvelle gouvernance, l'Agglomération s'appuiera sur les différents partenaires avec lesquels la coopération s'est installée de longue date ou plus récemment :

- **l'Agence d'urbanisme**, dont les missions sont en pleine concordance avec la loi ALUR , est un partenaire privilégié au travers de la mise en œuvre du programme partenarial ; elle joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des études structurantes et la réalisation des schémas (SCOT, PLH,...), dans l'observatoire du territoire et dans la diffusion de la connaissance de l'urbanisme et de ses enjeux ; l'Agence a des compétences larges (architecture, économie, géographie, aménagement urbain, urbanisme réglementaire, démographie, déplacements, habitat) ; elle offre ainsi à l'agglomération et aux communes membres une ingénierie répondant à leurs ambitions et aux défis d'aménagement de demain. Une réflexion devra être menée sur la complémentarité des équipes de l'Agglo et des communes afin de trouver les synergies nécessaires dans le cadre d'une coopération plus efficiente ;
- **le GIP Loire&Orléans** : installée en septembre 2014, cette structure inédite en France permet de rassembler sur un même site les équipes concourant au développement des entreprises ;
- **L'EPFL** : L'Etablissement public foncier local « EPFL du Loiret » a été créé en 2008 à l'initiative du Département. L'Agglo a adhéré à l'EPFL dès 2012 pour le portage de réserves foncières pour des projets tels que Dessaux ou le développement du ¼ nord ouest. Lors de l'assemblée générale du 23 juin 2014, l'EPFL du Loiret est devenu un EPFL interdépartemental et dénommé « EPFL Foncier Cœur de France » en étendant le périmètre de son action aux départements voisins de l'Eure et Loir et du loir et Cher ;
- **la SEMDO** : cet outil a d'ores et déjà réalisé de nombreux projets sur notre territoire notamment des zones économiques ; un apport en fonds propres de l'Agglomération permettra de faciliter le portage des opérations d'aménagement réalisées par l'Agglomération ;
- La coopération avec **le département** sera poursuivie dans le cadre des montages existants (GIP, DSP Haut Débit, Approlys,...) et dans le souci d'éviter les doublons et assurer une meilleure lisibilité de l'action publique
- Sur le plan financier, les partenariats seront recherchés avec **l'Europe** dans le cadre du FEDER, avec **l'Etat et le Conseil Régional** au titre du CPER et CPIER ; enfin, l'Agglo va, avant la fin de l'année, entamer des démarches auprès du Conseil Régional pour négocier le contrat régional dit 4G au profit de l'Agglo et des 22 communes

Tableau consolidé
Programme d'investissement du Projet d'AggLO 2015-2020
(en M€)

POLITIQUES PUBLIQUES	Projet d'AggLO 2015-2020	Moyenne annuelle
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	24,500	4,083
VILLE ET TERRITOIRE DURABLE	54,850	9,142
GESTION DES DECHETS	16,130	2,688
INFRASTRUCTURES	50,370	8,395
EAUX PLUVIALES	3,000	0,500
MOBILITE HORS RESEAU TAO	2,000	0,333
RESSOURCES	4,000	0,667
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	154,850	25,808
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	58,600	9,767
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	60,000	10,000
BUDGET ANNEXE PEPINIERES	24,000	4,000
BUDGET ANNEXE PARKING	0,600	0,100
BUDGET ANNEXE CFA	0,345	0,058
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	1,200	0,200
TOTAL DES BUDGETS	299,60	49,93

GLOSSAIRE

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion
ADEL : Agence de Développement Economique du Loiret
AEP : Adduction de l'Eau Potable
Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AUAO : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CLEO : Construire la Ligne Est Ouest
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
DEO : District de l'Est Orléanais
DGS : Directeur Général des Services
DOO : Document d'Objectif et d'Orientation
DMR : Déchets Ménagers Résiduels
DREAM : Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux
DSP : Délégation de Service Public
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFLI : Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental
ESAD : Ecole Supérieure d'Art et de Design
ESS : Economie Sociale et Solidaire
Fer4Cos : Formation et Recherche pour la Cosmétique
FONGECIF : FONds de Gestion des Congés Individuels de Formation
Loi GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HEC : Ecole des Hautes Etudes Commerciales
IDP : Inspections Détaillées Périodiques
IFPM : Institut de Formation ParaMédicale
IRFMK : Institut Régional de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes
LOTI : Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles
Mat4Cos : Maturation pour la Cosmétique
NHO : Nouvel Hôpital d'Orléans
Loi NOTR : Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OVLT : Orléans Val de Loire Technopole
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PCRT : Poste Central de Régulation du Trafic
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPA : Plan de Prévention de l'Atmosphère
PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPRI : Plan de Prévention du Risque d'Inondation
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
RCOL : Réseau Création Orléans Loiret
Loi RCT : Loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales

RICIC : Réseau d'Itinéraires Cyclables d'Intérêt Communautaire
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SDA : Schéma Directeur d'Assainissement
SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDEP : Schéma Directeur des Eaux Pluviales
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIG : Système d'Information Géographique
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TCSP : Transports Collectifs en Site Propre
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
THD : Très Haut Débit
TPMR : Transport des Personnes à Mobilité Réduite
UDEL : Union Des Entreprises du Loiret
UTOM : Unité de Traitement des Ordures Ménagères
ZAC : Zone d'Activité Commerciale